

INTRODUCTION

Les concepts de démocratie et de réforme politique qui font l'objet de l'étude sont des concepts essentiels en philosophie politique et en science politique. Véritable notion-clé, la notion de démocratie est d'abord synonyme de principe d'organisation sociale. Née à Athènes, au V^e siècle avant J.-C, c'est la démocratie qui a fait de la société athénienne une cité politiquement organisée et autonome. Tous les citoyens participent au gouvernement de leur cité. C'est de là que se sont inspirés les grands théoriciens de la philosophie politique, tels que saint Augustin, saint Thomas d'Aquin, Nicolas Machiavel, Thomas Hobbes, John Locke, Jean-Jacques Rousseau, Montesquieu, Emmanuel Kant, Hegel, Friedrich Nietzsche, ou Karl Marx. Ces différents auteurs se sont interrogés sur les conditions politiques d'une société bénéfique et juste pour tous au sein de la cité. Ensuite, la revendication d'une plus grande démocratie a continué d'apparaître dans l'histoire comme un moyen de lutter contre les pouvoirs royaux totalitaires, monarchiques établis avant le XVIII^e siècle.

Le mot démocratie provient du mot grec « *dēmokratia* », formé lui-même à partir de « *dēmos* », qui veut dire peuple et « *kratein* »¹, qui signifie autorité ou gouvernement. La démocratie est un système politique qui a pour but de défendre le bien du peuple. Car elle est un « pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple »². Une telle définition montre que le peuple est en droit de jouir d'une responsabilité effective sur l'ensemble des décisions et/ou des jugements touchant les aspects qui concernent la communauté. Le mot démocratie désigne également un système politique dans lequel l'autorité procède de l'ensemble des citoyens.

Dans la pensée politique moderne, le concept de démocratie s'est fondé principalement sur les notions de liberté et d'égalité des citoyens. Les institutions démocratiques requièrent que soient présentes les conditions nécessaires au maintien de la justice sociale et au respect des obligations nées des traités des droits de l'homme contre l'arbitraire de la monarchie absolue, du totalitarisme, du despotisme etc. Selon Montesquieu, la nécessaire séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) est ce qui vise à empêcher tout détournement du pouvoir afin qu'il ne tombe pas entre les mains d'un seul ou d'une petite minorité de gens.

En s'opposant aux régimes absolutistes, la théorie politique de Jean-Jacques Rousseau a voulu mettre l'accent sur la volonté générale à laquelle chaque citoyen doit se soumettre. Cette conception rousseauiste qui est l'une des sources de la conception moderne de la démocratie souhaite instaurer sur le plan politique un système d'organisation sociale qui repose sur la nécessité de l'égalité et de la justice pour tous. Selon nous, cette théorie ne peut être que bénéfique pour le fonctionnement de tout Etat contemporain.

En ce sens, la démocratie n'est pas seulement réservée aux sociétés occidentales, elle doit aussi pouvoir s'appliquer dans nos Etats africains, à condition que ce régime dit vraiment démocratique protège les droits politiques du citoyen et les libertés individuelles tout en faisant respecter les décisions majoritaires de nos populations. C'est en cela que l'application

¹ *Lexis dictionnaire de la langue Française*, Ed. Librairie Larousse Paris, 1975

² Article "Démocratie." In Microsoft® Études 2008 [DVD]. Microsoft Corporation, 2007.

de la démocratie pourrait garantir la justice, le respect des textes établis qui visent la paix, la liberté, l'égalité et le progrès.

Il nous semble tout d'abord que les Africains doivent s'efforcer d'appliquer véritablement cet esprit de la démocratie en politique, pour que cette dernière perde le sens péjoratif qui lui a été donné par les Africains eux-mêmes. En Afrique, la politique a bien souvent été considérée par l'ensemble des populations comme étant synonyme de mensonge, de démagogie ou de discours sophistique. Ceci parce que les hommes politiques trahissent habituellement leurs engagements, notamment au niveau de leurs promesses électorales. Une fois élus, ils s'empressent d'accaparer le bien commun à leur profit, en appauvrissant du même coup leurs nations respectives. C'est la raison pour laquelle les Africains méprisent autant la politique politicienne. « La politique fonctionne mal »³ comme en témoigne le slogan comorien : « *siasa ndrabo* »⁴, et il apparaît qu'aux Comores⁵, par exemple, la pratique politique est considérée comme une entreprise où les actes et les discours politiques sont devenus synonymes de propos contraires à la vérité. La vie politique aux Comores a été continuellement marquée, durant toute son histoire, par des mensonges politiques, des fraudes et des corruptions, des coups d'Etats. Comme l'a montré Ali Mmadi :

*« En conséquence, l'instabilité politique a fait son retour dans l'archipel à partir de plusieurs tentatives de coup d'Etat (institutionnel et militaire). Tous ces coups d'Etat ont été, en vain, mis en œuvre par des hommes politiques appuyés par des mercenaires et des rebelles »*⁶

En ce sens, nos Etats exigent que s'opère toute une série de changements d'ordre politique pour assurer la fermeté de la politique au sens noble du terme. Ils doivent permettre d'avoir à la tête du pays un corps politique s'attachant à respecter ce qu'on appelle habituellement la bonne gouvernance. C'est cette dernière qui est en mesure d'améliorer l'état général de l'économie, de l'éducation ou du système de santé. Elle pourra assurer également la mise en place d'une éthique citoyenne et le respect des valeurs propres à nos pays. Dans ce contexte, la mise en place d'une bonne administration est également au cœur des perspectives d'une bonne gouvernance. Cela exige notamment des dirigeants qu'ils respectent les lois et les institutions politiques en vigueur. Ce qui est très rare en Afrique.

Chacun peut aisément constater qu'une fois qu'ils ont accédé aux affaires, les dirigeants du continent africain sont habituellement dominés par la folie du pouvoir. De ce fait, la mise en place de la démocratie véritable peut les empêcher de céder à cette folie et ainsi limiter leurs comportements excessifs. Seul un tel régime va permettre aux hommes politiques africains modernes de gouverner démocratiquement leurs cités. Ces dernières seront gouvernées par des lois justes et bonnes.

³ Ali Mmadi, *Pourquoi les Comores s'enfoncent-elles ?* Editions Thot, Paris, 2003, p. 17

⁴ Termes péjoratifs désignant la pratique habituelle des responsables politiques : la politique de mensonge, politique de démagogie.

⁵ Rappelons que les Comores sont un pays d'Afrique de l'Est, situé dans l'Océan Indien, au nord-ouest de Madagascar. C'est un archipel qui comprend les îles de la Grande Comore ou Ngazidja, de Mohéli ou Moili et d'Anjouan ou Ndzouani ; il comprend aussi l'île de Mayotte ou Maoré qui est occupée par la France. L'île fait partie des grands problèmes que se pose la classe politique comorienne. A tout moment, la population comorienne demande le retour de cette île dans le giron des Comores.

⁶ Ali Mmadi, *Pourquoi les Comores s'enfoncent-elles ?* Editions Thot, Paris, 2003, p. 37

A vrai dire, les dirigeants des pays du continent noir, plus particulièrement les chefs d'Etats de ces dernières décennies, ont négligé ou négligent encore leurs responsabilités au plan politique. Aux Comores, depuis l'indépendance en 1975 jusqu'à l'ère actuelle, l'Etat comorien continue de connaître périodiquement des situations de crise politique. La classe politique comorienne n'a pas encore eu la chance d'avoir parmi ses membres des hommes d'Etat véritablement démocrates ni des institutions durables et fiables.

Il nous semble que la politique aux Comores, qui sont le terrain principal de notre étude, devrait d'abord retrouver sa vraie signification au sens plein du terme : celle d'une activité pratique tournée vers le bien de la cité, tenant compte des aspirations des citoyens comoriens, quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses. Mais, en même temps, les concepts essentiels de respect des droits de l'homme et/ou de laïcité, qui caractérisent l'esprit de la démocratie moderne ne devraient plus être ignorés ou mis de côté par les hommes politiques comoriens.

En ce sens, ce projet de thèse se propose de réexaminer la notion de la démocratie sous ses aspects les plus actuels, en envisageant la possibilité de réorganiser les Etats africains, en proposant de mettre en place de nouvelles structures, notamment aux Comores, où il est estimé urgent d'améliorer rapidement les conditions dans lesquelles se déroule l'exercice de la vie politique. Comme on le sait : « *la politique est l'art de gouverner un Etat* »⁷. La philosophie politique est aussi cette branche de la philosophie qui « *prend pour but l'analyse des différentes formes de pouvoir* »⁸ et de ses institutions (l'Etat) et, plus globalement, les finalités de la vie en collectivité, à propos desquelles elle développe une réflexion critique, positive ou normative, pour le bien humain⁹. Comme le dit Platon, la science politique est cette science destinée à prendre en charge l'être humain et sa cité :

*« L'art politique (...) réalisant le plus magnifique et le plus excellent de tous les tissus, en enveloppe, dans chaque cité, tout le peuple, esclaves ou hommes libres, les serre ensemble dans sa trame, et assurant à la cité, sans manque ni défaillance. Tout le bonheur dont elle peut jouir, commande et dirige. »*¹⁰

Il s'agit, pour Platon, de voir comment les citoyens sans distinction de sexe, de race et de croyance devraient et pourraient participer aux affaires publiques et au développement de leur cité. C'est pour dire que dans nos Etats, cet esprit de l'art politique doit être respecté. Comme le politique est le domaine qui doit impérativement vouloir et pouvoir apporter des solutions aux problèmes sociopolitiques de nos Etats, la pratique politique devrait être au centre de tous les vertus.

Aux Comores, le non-respect de la démocratie et l'inapplication de la constitution comorienne font actuellement l'objet de sérieuses critiques, non seulement de la part des opposants au régime mais encore de la part d'autres institutions indépendantes comme des syndicats ou les ONG. Et si ces critiques de l'opposition au régime comorien suscitent autant de débats et discussions, c'est en particulier parce qu'il est reproché aux pratiques des gouvernants de souvent contrevenir à l'application des règles normatives et morales du droit

⁷ Larousse, *Dictionnaire de français, plus de 60000 mots, définitions et exemples*, Ed, Larousse, Paris, 1997, p.326.

⁸ Gérard Durozoi et André Roussel, *Dictionnaire de philosophie*, Ed. Nathan, Paris, 1997, p.302.

⁹ Richard Bodeus, *Aristote, la justice et la cité*, PUF, Paris, 1980. p.14.

¹⁰ Platon, *Le politique in : Platon, œuvres complètes*, Ed, Budé Belles lettres, t. 9. 1ere partie, p. 88.

politique. Nous pensons, notamment aux régimes du président Mohamed Taki Abdoul Karim ou d'Azali Assoumani. Pourtant n'est-il pas vrai, comme le souligne justement Rousseau que : « *La politique est d'abord une morale, elle est accomplie l'homme, qui est volonté, raison, conscience, sentiment, et non simplement besoin et passion.* »¹¹

Nous avons déjà mentionné que les divers problèmes sociopolitiques qui ont agité les Comores depuis plusieurs décennies ont provoqué l'instabilité politique actuelle, accentué les nombreux conflits d'intérêts et surtout donné lieu à des pratiques hypocrites de la part des gouvernants, et par voie de conséquence, ont profondément déçu les attentes de la population comorienne.

En ce sens, l'intérêt de ce projet de thèse est de souligner qu'il faut d'abord bien comprendre, et bien faire comprendre à la population comorienne, la notion de démocratie avant d'espérer parvenir à une quelconque réforme de nature politique aux Comores. Le retour à l'esprit originel de la démocratie peut-il constituer un aspect essentiellement et exemplaire pour apporter un changement politique aux Comores ? Dans cette perspective, nous tenons à dire que savoir ce que signifie véritablement la notion de démocratie, pour nos pays émergents, veut dire essentiellement se souvenir que :

- la démocratie traite de la liberté de l'homme ou de l'individu au sein de la société,
- elle exige également le respect de la volonté générale, par le biais du respect des libertés politiques et des règles du droit public, respect aussi de la justice sociale comme celui de l'égalité entre tous les citoyens.

C'est dans cette perspective que nous avons choisi d'aborder le thème de recherches suivant, intitulé : « **DEMOCRATIE ET REFORMES POLITIQUES AUX COMORES** ».

Nous nous efforcerons, dans cette recherche, d'explorer un certain nombre de pistes pour une étude qui va envisager les possibilités de procéder à un certain nombre de réformes sociopolitiques dans ce pays qui est le nôtre. Mais cela nécessite évidemment de se pencher d'abord sur les différentes options politiques qui ont existé ou qui existent aux Comores, afin de pouvoir s'appuyer sur des interprétations plus modernes de la notion de la démocratie.

Les grandes questions à examiner sont donc les suivantes :

- Pourquoi tenons-nous à proposer une interprétation plus moderne de la notion de démocratie aux Comores ?
- Comment réussir à mettre en application un régime politique répondant aux exigences de la démocratie moderne dans un pays à tradition islamique comme les Comores ?
- Autrement dit, comment la classe politique comorienne peut-elle être en mesure d'intégrer le véritable esprit de la démocratie au plan politique ? Son application risquerait-elle de mettre en danger ou de bouleverser de fond en comble la société comorienne et ses traditions culturelles ?
- Est ce qu'il y a ainsi une raison de craindre ou de douter de la démocratie aux Comores ?

Afin d'explorer tous les tenants et aboutissants du thème, nous jugeons nécessaire d'adopter une méthode à la fois analytique et prospective. La première nous permettra d'aborder une étude méticuleuse de l'histoire des problèmes politiques comoriens, dans le but

¹¹ Jean-Jacques Rousseau *Du contrat social*. Ed. Garnier. Flammarion, 1966, p.17.

de dégager les failles traditionnelles de la classe politique comorienne, comme d'expliquer la situation politique comorienne actuelle. La deuxième nous permettra de nous demander si notre pays pourrait s'adapter à une réforme de fond envisageant que la démocratie véritable puisse être appliquée aux Comores, à l'instar de celle qui se pratique habituellement en Occident ; il faut tenir compte toutefois du fait que le Comorien est à la fois un homme qui peut parfois être influencé par la civilisation occidentale, mais qui reste marqué par les traits caractéristiques d'une religion essentiellement orientale.

Le projet de thèse comporte trois grandes parties.

La première aborde la thématisation de notre sujet de recherche. Il est important d'analyser les facteurs qui déterminent la culture de la communauté comorienne, comme l'influence de la religion et des coutumes, ou la part respective des différentes cultures qui l'ont influencée au cours de son histoire. Seront examinées également les conditions qui peuvent rendre possible un changement radical des pratiques politiques aux Comores. Ce qui est en jeu, c'est l'application de la démocratie, au vrai sens du terme, dans la sphère politique. On mettra essentiellement l'accent sur l'importance d'une notion comme celle de la volonté générale et du respect de cette dernière. Il y a également la notion, fondamentale pour un pays en développement, de justice sociale et celle de la participation de tous les citoyens au pouvoir, de la réorganisation nécessaire du gouvernement comorien, tout comme de ce qu'on est en droit d'attendre de ce gouvernement : le respect des droits de l'homme, de la liberté d'expression et de la presse, sans oublier l'importance de la notion de tolérance. Le principe maintenant reconnu de la séparation des pouvoirs exige aussi que les principaux piliers de la démocratie (le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire de même que le quatrième pouvoir des médias), soient conçus comme entièrement indépendants les uns des autres.

La deuxième partie consistera à présenter la méthodologie que nous avons suivie pour réaliser ce travail, et que nous allons aussi adopter pour la future thèse. Cependant, nous signalons que nous avons rencontré d'énormes difficultés au niveau de la documentation. Parce qu'aux Comores, il reste encore très difficile de trouver des ouvrages qui s'intéressent aux problèmes politiques africains, notamment sur la démocratie comorienne, il a fallu travailler avec Internet en surfant sur le web.

La troisième et dernière partie s'efforcera de présenter le plan de la future thèse ainsi qu'une bibliographie en partie commentée.

PREMIERE PARTIE

LA THEMATISATION DU SUJET DE RECHERCHE

I. LA SOCIÉTÉ COMORIENNE VUE SELON LES FACTEURS DÉTERMINANT SA CULTURE ET SA RELIGION

I.1.1. De la culture, de la religion face à la politique comorienne

Les Comoriens doivent se rendre compte qu'il n'y a pas que la culture et la religion qui sont les seuls dénominateurs communs de l'existence comorienne. Le domaine de la religion est différent de celui de la culture, et celui de la politique est aussi une autre sphère importante dans la vie en société aux Comores, beaucoup plus large parfois que la culture et la religion. Car le domaine du politique assume les relations qu'entretient la société comorienne à l'intérieur de l'Etat et avec les autres nations. En ce sens, il nous semble que nos Etats d'Afrique doivent apprendre à séparer nettement Etat, religion et culture. Car, comme l'a enseigné, par exemple, Jésus-Christ dans le Nouveau Testament, il faudrait suivre le fameux précepte : « *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu* »¹². Il se trouve qu'aux Comores, l'Islam se mêle de tout surtout ce qui a trait à la culture, à tel point qu'on n'arrive pas toujours à distinguer le culturel du religieux. L'exemple du *anda*¹³ est significatif à ce sujet.

I.1.1.1. Culture et grand mariage

En politique, comme en sociologie ou en anthropologie, il existe plusieurs formes d'associations. Les circonstances déterminent la forme que chaque communauté estime être appropriée à la façon de rendre pérenne une telle association, à savoir, par exemple, par le biais des traditions culturelles de cette communauté. Nous voulons dire par là que toute société a sa manière particulière de vivre sa culture propre en l'adaptant à sa vision propre de la politique. La culture comorienne détermine la façon dont les Comoriens se comportent en société et elle est aussi un ensemble de croyances et de savoirs qui se transmettent de génération en génération. Selon William Summer¹⁴, les mœurs désignent :

*« Les usages et traditions populaires, quand ils impliquent un jugement selon lequel ils conduisent au bien-être social et quand ils exercent une contrainte sur l'individu pour l'obliger à s'y conformer, bien qu'ils ne soient pas systématisés par une autorité quelconque. »*¹⁵

Aux Comores, la pratique du *anda* renforce le poids des traditions et des mœurs quand ils orientent l'ensemble des citoyens vers le respect d'un ordre ancien d'organisation sociale. Cet ordre détermine la hiérarchie des groupes sociaux aux Comores, à savoir celle qui distingue la classe des *wandruwadzima*¹⁶ de la classe des *wanamdji*¹⁷. La première est la

¹² *Nouveau Testament*, Marc 12,13, Ed. DLIFA (Good Literature For All), 2008.

¹³ Cf. par exemple ce que dit Damir : « le *anda* basé sur le grand mariage est le socle de la civilisation. » Article in : www.comores-online.com/.../and3.htm. Coutume, grand mariage.

¹⁴ William Graham Summer (1840-1910), sociologue américain auteur du célèbre ouvrage *Folkways* (coutumes populaires), 1906

¹⁵ William Graham Summer, cité par Armand Cuvillier, in *Textes choisis des auteurs philosophiques*, tome II, Ed, Librairie Armand Colin, Paris, 1955, p. 129.

¹⁶ Terme qui désigne la classe des notables qui rassemble tous ceux qui ont déjà pratiqué la cérémonie du grand mariage

¹⁷ La classe inférieure.

classe la plus haute, celle qui prend les décisions, et qui tranche sur les affaires sociales dans nos villages. La deuxième est la classe considérée comme inférieure. Elle rassemble des micro-classes comme la classe des *wazouguwa*, la classe des *wasondje* et la classe des *maguzi*.

Certes, tous les politologues pensent généralement, et avec raison, qu'une politique qui ne tiendrait pas compte de la culture d'un pays, en s'appropriant une démarche qui irait à l'encontre de ce que souhaite la population, est une mauvaise politique. C'est une façon de réaffirmer que les lois d'une nation doivent respecter les traits fondamentaux de la culture nationale. Ainsi le devoir de faire le grand mariage ne serait pas simplement la réalisation d'un acte social, mais le signe de l'accession à un titre qui marque la finalité visée par les valeurs idéales de la culture. L'obligation de pratiquer le *anda* signifie que l'on tolère difficilement, au sein de la société comorienne, des conduites ou des comportements contraires aux coutumes, aux normes de la culture ambiante. En ce sens, le grand mariage exprime de la part de celui qui le réalise un engagement qui va lui permettre de sortir de sa situation de membre des classes inférieures, malgré l'endettement causé par la préparation d'un grand mariage. A Ngazidja où, la pratique est véritablement obligatoire, un individu se sent souvent ridicule quand il est traité de « *guzi* »¹⁸. Cela pousse la majorité des gens à mobiliser toutes leurs économies : zébus, terrains ou autres, voire à s'endetter, afin d'être en mesure de réaliser cette grande cérémonie. C'était que, pour nos ancêtres, le grand mariage était une nécessité presque vitale. En revanche, dans les autres îles, la pratique du grand mariage est devenue facultative.

Mais, en ce moment, il existe d'autres prises de position fermes de la part d'intellectuels qui la considèrent essentiellement dans ses aspects les plus négatifs, dans la mesure où le grand mariage est synonyme de gaspillage économique, d'endettement et d'appauvrissement des familles, en somme synonyme de comportement contraire au développement général du pays et de la nation. Nous pensons qu'aujourd'hui, on doit concevoir dans nos traditions africaines, précisément comoriennes, une réforme de l'esprit et des modalités de cérémonies somptuaires comme le grand mariage, réforme qui doit contribuer au développement économique, social, politique, ainsi qu'au plan de la santé et de l'éducation. En ce sens, la coutume du grand mariage doit perdre ses significations et connotations péjoratives. Elle doit participer à la construction, au développement et à une meilleure organisation des villages. Le fait de vouloir conserver les traditions et les coutumes comoriennes est quelque chose de très important au niveau culturel. Mais, en période de crise, nous devons nous épargner, nous semble-t-il, tout gaspillage inutile. Nous avons plutôt intérêt à nous consacrer au développement des infrastructures qui serviront de base à une amélioration de l'existence quotidienne du peuple, comme les constructions d'écoles, d'hôpitaux, de routes, au lieu de nous laisser aller à la consommation et à d'autres dépenses inutiles. Ainsi les communautés n'auront pas toujours à attendre l'Etat ou les autorités politiques centrales pour se mettre à construire les voies, les écoles, les places publiques de nos villages. Nous sommes certains qu'il est possible d'améliorer et de structurer les

¹⁸ Terme excessivement choquant dans la langue comorienne et qui désigne un individu qui n'a pas pratiqué le devoir du grand mariage. L'appellation de *guzi* pour désigner quelqu'un est vécue comme une véritable insulte et pousse parfois certains individus qui ne le supportent pas à s'exiler et à s'isoler de leurs villages natals.

coutumes et les mœurs comoriennes. De ce fait, le grand mariage va prendre un nouveau visage, dans une autre configuration de la culture où notre communauté n'en restera pas à des pratiques archaïques qui sont autant de freins pour le développement, mais embrayera sur une dynamique d'amélioration de la situation sociopolitique et de développement économique du pays.

Cela veut dire aussi cependant que la classe politique comorienne ne doit jamais méconnaître ou sous-estimer le rôle et l'influence profonde de la culture comorienne sur le comportement des gens. Ainsi avaient fait les présidents Ahmed Abdallah et Taki Abdoul Karim durant leurs régimes, quand ce dernier avait monté une cellule de réflexion politique particulière appelée : « notabilité comorienne » et qui a été présidée par Mohamed ben Charaf. Cette cellule a eu un rôle essentiel au plan politique, dans la mesure où elle mettait l'accent sur la paix aux Comores tout en défendant la culture comorienne.

I.1.1.2. La pratique de la religion islamique et sa séparation d'avec la culture et la politique comorienne

Les principales religions du monde se basent sur certains livres saints et sacrés, toujours attribués à des révélations divines. Le Coran est le livre sacré des musulmans et il est vrai qu'en Afrique, le revival de l'islam est en vogue, dans des proportions remarquables. Une telle situation a poussé Claude Wauther à affirmer :

« L'islam reste un concurrent imposant et pas uniquement dans les secteurs les moins évolués de la population. Toute une élite africaine reste attachée à l'islam »¹⁹.

L'islam aux Comores a ses spécificités par rapport à l'Afghanistan ou à l'Iran, dans la mesure où les Comoriens pratiquent une religion d'humanisme et de tolérance. La pratique de l'islam ne devrait pas constituer, selon nous, des entraves politiques aux Comores. Il doit seulement s'écarter de la gestion des affaires politiques. Selon Saïd Larifou :

« La religion [...] ne doit pas être le dénominateur commun de la vie politique. Ce n'est pas son rôle. Les instruments de la démocratie doivent permettre à ceux qui n'ont pas une vision islamique des choses de pouvoir trouver pleinement leurs places dans la société comorienne. »²⁰

Les Comoriens doivent s'adapter à des institutions qui prônent et intègrent des valeurs universelles comme la laïcité, la tolérance, le respect de l'humanité. Ces valeurs ne doivent pas être considérées comme des intruses ou importunes. En effet, démocratie et liberté religieuse sont indispensables à une vision moderne de la politique dans nos Etats. Aux Comores, la présence d'une religion autre que l'islam ne doit pas être considérée comme une menace, car une telle attitude de rejet est le signe d'un ethnocentrisme racial et religieux. Les musulmans doivent apprendre à vivre avec les gens qui ne pratiquent pas la même religion qu'eux. Et comme notre projet insiste sur la nécessité de réformer politiquement nos Etats, nous sollicitons de la classe politique et religieuse l'application d'institutions démocratiques

¹⁹ Claude Wauther., *L'Afrique des Africains*, Seuil, 1977, p, 201.

²⁰ Saïd Larifou, *Les Comores le pari de l'avenir*, Editions de L'officine, 2002, 145.

reconnues sur le plan international. Cela encouragerait les partenaires financiers et les bailleurs de fonds à investir dans nos pays. Ceci ne peut être que bénéfique pour les sociétés émergentes et en voie de développement.

I.1.1.3. Le christianisme aux Comores

Aux Comores, le christianisme concerne une frange minoritaire de la population. Les anciens régimes politiques comoriens avaient interdit la pratique de la religion chrétienne dans le pays : cette religion ne peut pas être expliquée ni enseignée aux Comores. La classe politique comorienne moderne doit pourtant reconnaître que la liberté religieuse est essentielle dans notre communauté, en acceptant qu'on n'a pas le droit de forcer quelqu'un à croire ou à ne pas croire à une religion. Un Comorien, qu'il soit musulman ou chrétien, doit se sentir libre, sans craindre d'être agressé ou insulté par qui ce soit en raison de ses convictions religieuses.

I.2. CULTURE ARABE ET CIVILISATION EUROPEENE AUX COMORES

La culture musulmane est la culture originaire de la communauté comorienne. Elle est même au fondement de ses traditions et coutumes. Pour Jean-Louis Joubert, « *l'islam constitue le lien le plus fort de l'ensemble comorien. De mode sunnite, il est pratiqué selon les rites du chafiisme, l'école juridique la plus rigoureuse.* »²¹ Cependant, la culture occidentale est cette culture secondaire qui a aussi influencé le comportement de la société comorienne.

I.2.1. De la civilisation arabo-comorienne

Dans l'histoire, la culture arabe s'est implantée aux Comores depuis le XI^e siècle à travers l'action des marchands arabes qui se sont installés dans où ils ont introduit leur religion et leur technique.

Historiquement,

*« Les Arabes originaires [...] se déclarant les descendants du prophète s'allièrent aussi aux familles comoriennes nobles et contribuent ainsi à l'établissement des nouveaux lignages matrimoniaux »*²²

L'importance de la fluctuation des exportations des produits arabes vers le continent noir a accentué l'immigration des Arabes en Afrique noire. Elle a tissé également des relations intellectuelles et diplomatiques entre les Arabes et les Africains, justifiant la bonne entente entre Comoriens et islamistes arabes. Les Comoriens s'orientaient vers le monde arabe où ils apprenaient en général la civilisation musulmane ainsi que l'éducation arabe, lesquelles sont à la base de l'éducation comorienne.

²¹ Jean-Louis JOUBERT, *Littérature de l'océan indien*, Ed, Edicef Aupelf, Paris, 1991, p. 279 Le chafiisme (du nom de Mohammad al-Chafii, mort en 820) est une des cinq écoles de loi (*madhâhib*) qui ont cours dans l'islam. Les autres écoles sunnites sont le malikisme (du nom de Malik ibn Anas, mort en 796), le hanafisme (du nom d'Abu Hanifa, mort en 767) et le hanbalisme (du nom d'Ahmad ibn Hanbal, mort en 855) ; la dernière, école chiite, appelée le ja'farisme (du nom du sixième imam, Jafar al-Sadiq, mort en 765) domine en Iran.

²²Article « Les Comores » du Service de coopération et d'action culturelle de Sydney-sydney, <http://www.sidnet.org>, consulté le 10 septembre 2010.

Le Comorien est donc un être dont le comportement s'enracine dans la culture arabe. Cependant l'essor de cette civilisation a connu un frein en raison de la confrontation coloniale entre la France et la Grande Bretagne.

I.2.2. De la civilisation franco-comorienne

La pénétration des Blancs en Afrique noire, plus particulièrement aux Comores, a bouleversé la vie sociopolitique des nations. C'est au début du XX^e siècle que la puissance coloniale française s'est installée aux Comores. Elle a rattaché ces dernières à Madagascar en les soumettant à la même autorité administrative imposant sa culture à ses colonisés. La culture comorienne s'est retrouvée entre deux civilisations antagonistes, et un certain esprit de syncretisme s'est fortement enraciné dans la vie quotidienne des Comoriens. Cette réalité est ainsi décrite par Jean -Louis Joubert :

« La culture comorienne amalgame un substrat africain, métissé d'apports arabo-persans, renouvelé par des emprunts plus récents à l'Afrique(...), complété de traits venant de Madagascar. »²³

Et Jean-Louis Joubert de rappeler également :

« Depuis toujours, les Comores ont connu la coexistence de plusieurs langues : outre les différentes variétés du comorien, le swahili, qui a longtemps de lingua franca dans les relations avec l'Afrique voisine ; l'arabe la langue prestigieuse de la religion ; le français, enfin introduit par la colonisation et devenu la langue des contacts avec le monde extérieur. »²⁴

Pour renforcer leur politique aux Comores, les colons français ont ouvert des écoles pour enseigner leur civilisation. En Afrique, le problème majeur qui se pose dans les sociétés est celui de l'école de culture étrangère. L'emprise de cette dernière sur les traditions vernaculaires africaines explique la situation de conflit entre deux types d'école. Les Africains pensaient que l'école étrangère tuerait leurs traditions et leurs mœurs car les Blancs imposaient à leurs pays des cultures différentes des leurs. Ce phénomène entraîne un dilemme chez les parents comoriens puisqu'ils ne savent pas à quelle école ils doivent envoyer leurs enfants. Réagissant contre cette ambiguïté, les maîtres des écoles coraniques, conservateurs de la culture traditionnelle, rejettent l'école étrangère comme les gens de Dialobé lorsqu'ils déclarent : *« Nous refusons l'école (l'école étrangère) pour demeurer nous-mêmes et pour conserver à Dieu sa place dans nos cœurs »²⁵*

Mais certains parents comoriens ont compris qu'ils ne pourraient pas échapper à l'école étrangère, dans la mesure où elle est la forme nouvelle d'une culture qui s'impose partout dans le monde. Voici ce que dit l'un des défenseurs de l'Afrique noire, Cheikh Hamidou Kane : *« Au surplus, le combat n'a pas cessé encore. L'école étrangère est la forme nouvelle de la guerre que nous font ceux qui sont venus, il faut y envoyer notre élite »²⁶*, même si les parents se trouvent dans l'obligation d'envoyer leurs enfants à l'école étrangère.

²³ Jean-Louis Joubert, *Littérature de l'océan indien*, Ed, Edicef Aupelf, Paris, 1991, pp. 279-280.

²⁴ *Idem*, p. 280.

²⁵ Cheikh Hamidou KANE *L'aventure ambiguë*, Ed. Julliard, 1961, p. 20

²⁶ *Ibid*, p 47

Ce sera pour apprendre leur civilisation et « *l'art de vaincre sans avoir raison* »²⁷. C'est la raison pour laquelle une grande partie de la masse intellectuelle africaine provient des Universités de la Sorbonne, de Paris et de Marseille, à l'exemple de Léopold Sedar Senghor, d'Aimé Césaire ou de Léon-Gontran Damas.²⁸ Aux Comores nous citerons les noms de Mohamed Tohir et d'Aboubacar Saïd Salim.

I.3. LA NECESSITE D'UNE RESTRUCTURATION DE LA POLITIQUE COMORIENNE

I.3.1. Les premières institutions et les régimes politiques

Aux Comores, les premiers gouvernements ont été des gouvernements totalitaires quasi-monarchiques.

D'ailleurs, nous constatons qu'une forme hobbesienne d'absolutisme, qui s'allie à celle de Machiavel - pour qui tout homme a le droit de prendre ou d'accaparer le pouvoir par tous les moyens -, est présente dans la plupart des Etats africains modernes. Pour cette théorie, « tous les moyens sont bons » et c'est la fin qui les justifie. C'est cette théorie que bon nombre de responsables politiques africains appliquent une fois qu'ils arrivent à détenir l'autorité. Ils déploient tous leurs efforts pour rester au pouvoir et le conserver à tout prix. On trouve dans certains pays des gouvernements totalitaires dirigés par des dictateurs qui ont accédé aux pouvoirs par voie de coup d'Etat.

En fait, nos Etats vont mal depuis plusieurs décennies. Les dirigeants politiques de nos Etats se servent de leur pouvoir au sein de ces gouvernements totalitaires pour assouvir leurs désirs personnels, et par conséquent, ils ruinent leurs Etats. Actes d'exploitations et discours de sophismes sont les armes principales qu'ils utilisent pour se gagner la confiance naïve de leurs compatriotes.

I.3.2. L'avènement de la démocratie aux Comores

I.3.2.1. Les pressions de la démocratie en faveur de la réforme politique

Les avatars de la démocratie contemporaine sont pris en charge par la philosophie politique et en science politique comme « *un phénomène pathologique inhérent à la démocratie* »²⁹. La démocratie a comme objectif d'organiser les Etats modernes et d'assurer le bon usage de la richesse nationale. Elle est l'étape dans laquelle sont engagées les sociétés démocratiques hautement développées. A cet effet, en Afrique, la démocratie moderne peut assurer le contrôle de la collectivité sur l'ordre sociopolitique, sur la croissance économique etc. L'instauration et l'application de cet esprit de la démocratie dans la pratique politique produiront un changement bénéfique.

Il y a plus de trois décennies que les Comoriens ont pris le contrôle de leur pays dans l'espoir de fonder une nation libre et un Etat de bonne gouvernance. Ils envisageaient de

²⁷ *Ibid.*, p, 47

²⁸ Damas, Léon-Gontran (1912-1978), écrivain français d'origine guyanaise qui fut, avec Aimé Césaire et Léopold Sedar Senghor, l'un des fondateurs du mouvement de la négritude.

²⁹ Article de Georges Burdeau, *Politique, Les régimes politiques*, Encyclopaedia Universalis version électronique 2005

développer le pays au plan de l'économie et de la politique. Mais il semblerait que la vie politique comorienne stagne et en est toujours au même endroit que lors de son départ. Or il n'y a que le processus de démocratisation qui permettra à nos politiques d'entreprendre les actions essentielles consistant à dépasser les contraintes structurelles de nos communautés, afin de pouvoir parvenir à une bonne structuration sociale et à une bonne gouvernance du pays, fiable et durable. C'est en 1992 que « *le Parlement fédéral bicaméral* » - qui instaure deux chambres ou assemblées de représentants : le Chambre des Députés et le Sénat - est promulgué sous la présidence de Saïd Mohamed Djohar. Ce dernier a été élu sur la base d'élections générales après l'assassinat du président Ahmed Abdallah en 1989.³⁰ C'est sous son mandat que s'est ouverte la voie vers la démocratie comorienne. Mais, la destitution du président Djohar en septembre 1995 déstabilise et ralentit la vie politique comorienne, surtout avec l'arrivée au pouvoir du président Mohamed Taki et de son parti, le RND (Rassemblement National pour le Développement). Son régime a établi l'islam comme religion d'État et il avait l'intention d'appliquer la loi islamique aux Comores.

Les crises politiques (coups d'Etat et non-respect des constitutions) qui se succèdent de régime en régime restent le grand problème de la vie politique comorienne. Nous soulignons que la classe politique comorienne devrait apprendre à respecter et reconnaître la nécessité de l'application de la constitution comorienne, à laquelle tout le peuple comorien doit se soumettre. Changer tout le temps de Constitution n'est pas une pratique favorable à la mise en place d'une morale politique véritable. Car ce ne sont pas les constitutions et les lois qui sont mauvaises, mais leur instrumentalisation par les responsables politiques qui les trahissent avec leurs prétentions fallacieuses. Il nous semble que les chefs, qui doivent veiller à la stabilité politique et la paix du pays sont devenus des prédateurs qui ne pensent qu'à s'enrichir et conserver le pouvoir à tout prix à la manière machiavélique.

I.4. REFORMES POLITIQUES POSSIBLES EN VISAGEES AUX COMORES

I.4.1. Réforme de la justice

Dans toute société moderne, la justice est l'une des composantes essentielles de la vie sociale, politique et économique. Personne ne niera que le rôle de la justice c'est de garantir les droits, la liberté, la paix et la sécurité de tous les individus. Cependant, aux Comores, la justice est loin d'être ainsi conçue, elle reste très abstraite pour le citoyen de base, car elle n'a rien à voir avec la réalité de nos sociétés. Ces dernières, qui restent encore habituées à la justice cadiale issue de la tradition islamique, ne la comprennent pas toujours. Un premier travail serait, d'ailleurs, d'harmoniser le droit coutumier qui repose sur le droit musulman,³¹ et le droit dit commun (d'inspiration occidentale) aux Comores. De plus, la justice de droit commun dans notre pays nous semble plutôt céder trop facilement à la corruption. Elle ne protège pas le peuple ; au contraire. C'est pour cette raison qu'une réforme de la justice aux Comores est nécessaire. La justice comorienne a besoin d'être véritablement indépendante afin de pouvoir assurer la protection des biens communs et la défense des citoyens. Avec

³⁰ Article " *Comores, institutions et vie politique.*" Microsoft® Études 2009 [DVD]. Microsoft Corporation, 2007.

³¹ Le mot arabe *fiqh* désigne la science juridico-religieuse ayant pour objet l'interprétation de la loi islamique (ou charia) en vue de son application. Dans des sociétés où le spirituel et le temporel sont étroitement liés, le *fiqh* est ainsi le pendant jurisprudentiel de la loi. Article " *musulman, droit.*" Microsoft® Études 2009 [DVD]. Microsoft Corporation, 2007.

cette réforme, la justice sera en mesure de garantir un bon fonctionnement de l'administration et des pouvoirs publics, à commencer par l'assurance d'un bon déroulement des différentes élections.

I.4.1.1 Réforme des lois électorales

Il est essentiel en démocratie que les citoyens puissent s'exprimer en toute transparence avec l'exercice de leur droit de vote d'une manière libre. Une réforme des lois électorales comoriennes peut assurer la légitimité des élections et respecter la volonté des citoyens de remplir leur devoir. Les écueils qu'on rencontre aux Comores en matière de pratique de la démocratie se situent bien souvent au niveau du déroulement des élections :

- Il faut garantir le droit de vote pour le plus grand nombre de citoyens (listes électorales fiables)
- Il faut encourager la volonté de participer aux votes comme une nécessité (éducation citoyenne)
- Il faut respecter le droit pour les citoyens d'accomplir correctement l'exercice du vote d'une manière libre (abandon de la pratique courante des fraudes électorales)

I.4.1.2. La valorisation du statut de l'appareil judiciaire comme moyen de lutte contre la corruption

En Afrique, la corruption constitue un problème sérieux sur le plan politique. Aucune classe politique africaine n'y échappe, surtout quand l'appareil judiciaire, lui-même parfois corrompu, ne parvient pas à lutter contre elle. Connue aux Comores sous le nom de « *m'karakara* », c'est un cancer qui touche de nombreux secteurs. Elle s'accroît systématiquement lorsque les citoyens se retrouvent écartés des centres de décisions et du débat démocratique. Ils n'ont pas le pouvoir d'obliger les politiques à faire respecter les devoirs que leur imposent leurs responsabilités. De ce fait, un rude combat doit être mené par tous les citoyens africains. Cela exige aussi de la part des pouvoirs publics d'imposer le respect des réglementations et de réclamer l'application de la législation pénale, car, évidemment, la corruption est favorisée par l'inapplication de la justice et des lois.

I.4.2. Réformes fiscales

I.4.2.1. La mise en place d'une politique fiscale juste

La bonne gouvernance s'explique par la mise en place d'une bonne politique fiscale. La fiscalité est le système de perception (ou de collecte) des impôts et des droits (par exemple les droits de douane), au profit de la puissance publique sur les revenus (impôts sur le revenu) et les biens. Les impôts sont des prélèvements obligatoires destinés à couvrir les dépenses publiques de l'État, mais aussi et surtout pour pouvoir contribuer à la construction des routes, des écoles, hôpitaux, etc.

I.4.2.2. Contrôle du service public

Le modèle d'organisation hérité de la colonisation française a mis en place aux Comores un appareil très lourd d'agents de l'Etat, et l'administration reste le plus important des employeurs de l'archipel. De ce fait, le contrôle des pouvoirs publics doit être renforcé, car il n'est jamais exclu que le fait de détenir une certaine autorité entraîne des tentations menant à des actes qui s'apparentent à la corruption ou à la concussion. La corruption et la concussion sont des manières de profiter de l'exercice de sa profession pour provoquer un enrichissement personnel ou celui de tiers. Et chacun sait que les abus d'autorité tendent à ruiner, du dedans, l'administration elle-même.³² Cela pousse des agents de l'Etat à détourner facilement le bien commun pour leur usage personnel, comme l'argent de l'Etat, les bâtiments ou les autres biens publics de la communauté.

I.5. L'ORGANISATION DE LA SOCIETE COMORIENNE

I.5.1. Les Comores comme nation démocratique

Les réformes de nos Etats politiques commenceront d'abord par l'engagement de chaque citoyen comorien à accomplir ses devoirs au profit de l'intérêt général, à respecter et à appliquer les lois, comme l'y engage la notion de volonté générale. Rousseau affirme la chose suivante :

« Au principe, chacun vient vers tous et leur offre sa vie et ses biens dans une « aliénation » s'il s'agissait d'un échange, ce serait impensable. Son caractère est d'être totale chacun s'engage entièrement à être un membre du corps politique ; d'autre part elle est réciproque : tous abandonne tout. »³³

Les meilleures institutions démocratiques sont celles qui défendent le bien collectif pour tous les citoyens et pour la patrie. L'homme ne doit pas s'enfermer dans son moi égoïste, un « moi » qui traduit le monde de ses insuffisances et de la solitude. Nos gouvernants doivent également comprendre qu'ils sont au pouvoir grâce au peuple afin d'œuvrer pour le peuple, et non pas pour eux-mêmes ni pour leurs familles. Ils doivent honorer cette haute responsabilité et s'approprier les qualités qui déterminent leur dignité. C'est-à-dire que le dirigeant doit être un citoyen digne, juste et loyal, libre et raisonnable dans la société dite politique. L'avenir de notre archipel a besoin que l'on produise des actes efficaces et bénéfiques pour le pays, mais non pas de belles paroles inutiles et insignifiantes. Cela veut dire que les Comoriens attendent des réalisations concrètes de la part de ses dirigeants. Ceux-ci ne doivent pas viser autre chose que l'intérêt général parce que le bien commun prime sur le bien individuel. La société comorienne précède l'individu comorien. La vie de ce dernier dépend de celle de sa communauté. Dans son livre intitulé *La politique*, Aristote affirme :

« L'homme est par nature un animal politique. Et celui qui est sans cité, naturellement et non par suite des circonstances, est ou un être dégradé ou au

³² Article "corruption et concussion." Microsoft® Études 2008 [DVD]. Microsoft Corporation, 2007.

³³ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, Ed Garnier Flammarion, Paris, 1966, pp. 19-20.

dessus de l'humanité. Il est comparable à l'homme traité ignominieusement par Homère de sans famille, sans loi, sans foyer. »³⁴

Le fait d'organiser la société comorienne dans le respect de la démocratie peut être un gage de l'égalité de tous les sujets et la paix politique. La loi joue un rôle primordial. Pour Rousseau, la loi est une nécessité qui structure l'ordre social : « *Il faut donc des conventions et des lois pour unir les droits aux devoirs et ramener la justice à son objet.* »³⁵ Mais cela signifie aussi que toute loi doit être juste et solide. Une loi positive juste émane de la norme morale qui s'impose à la conscience morale du peuple.

I.5.2. Le respect de la volonté générale au fondement de l'Union des Comores

I.5.2.1. La volonté générale et l'application des lois comoriennes

Dans les nations démocratiques, la notion de volonté générale est à la source de toute constitution juste. La volonté générale organise les actions et les limitations du pouvoir du corps politique. Elle prescrit ce que nous appelons intérêt général de tout le peuple sans distinction de sexe, de race ni de croyance. En se déterminant ensemble, Comoriens et Comoriennes s'uniront pour constituer un seul corps, uni par le lien fort et puissant du nationalisme et du fédéralisme politique. Selon Rousseau,

«Tant que plusieurs hommes réunis se considèrent comme un seul corps, ils n'ont qu'une seule volonté, qui se rapporte à la commune conservation, et au bien-être général.»³⁶

Voilà ce qui permettra aux citoyens et citoyennes comoriens de participer à l'exercice du pouvoir. Par ailleurs, la volonté générale traduit l'idée selon laquelle le bien de tous est un bien suprême, lequel mérite du respect.

I.5.2.2. L'application de la loi comorienne

Une loi est un ensemble de règles qui fixent les droits et les devoirs de chaque citoyen vivant dans une communauté donnée. Les membres de cette dernière doivent faire en sorte que la loi soit juste. Une loi juste est celle qui est votée et choisie par le peuple tout entier ou par la majorité de la population. Une fois qu'elle est votée par le Parlement, elle doit être appliquée conformément à la Constitution : textes fondamentaux qui régissent le fonctionnement des institutions politiques. De ce fait, ces textes devraient au moins se référer aux exigences de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen³⁷ qui défend la liberté de l'homme et ses droits fondamentaux. Les démocraties défendent l'idée qu'un gouvernement dit démocratique soit l'autorité du « peuple, par le peuple et pour le peuple ». C'est dans ce sens que cette forme de pouvoir s'oppose à la tyrannie ou au totalitarisme qui fut malheureusement toujours appliqué depuis plusieurs décennies par les autocrates africains. Pour le cas des Comores, nous ne citerons pour exemple que les présidents Ahmed Abdallah, Ali Soilihi Mtsachiwa ou Mohamed Taki Abdoul Karim.

³⁴ ARISTOTE, *La politique* I.21253 A 14-19, Traduction par J. Tricot, J. Vrin, Paris, 1977.p 28.

³⁵ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, Ed. Larousse, Paris, 1762, p. 42.

³⁶ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, G.F, 1966, p.130.

³⁷ Article "droits de l'homme." Microsoft® Encarta® 2009 [DVD]. Microsoft Corporation, 2008.

Quand en Afrique, aux Comores ou à Madagascar, la politique sombre dans la décadence et l'instabilité, les crises naissent du fait que les lois constitutionnelles ont été bafouées par les dirigeants. Aux Comores, par exemple, le président de l'île d'Anjouan Mohamed Bacar n'a pas voulu abandonner le pouvoir en 2006. Quant au deuxième président de l'Union des Comores, Ahmed Abdallah Sambi, il veut prolonger par la force son mandat de 2006-2010 jusqu'en 2011. Cela témoigne d'un certain comportement, assez indigne, de la part des responsables politiques qui trahissent ainsi l'esprit des lois et de la Constitution comorienne.

La loi doit être un principe de structuration et de libération. Une loi qui aliène un citoyen n'est pas une loi conçue par l'unité de la volonté générale. De ce fait, elle ne répond pas aux exigences des lois démocratiques dites universelles. Une loi universelle ne peut pas aller à l'encontre des valeurs humaines. Elle doit respecter les conditions qui déterminent l'humanité, la défendre contre les crimes et les actes inhumains. Partant, la loi comorienne doit répondre aux critères des lois démocratiques qui proclament, en général, la liberté humaine, l'égalité de chance et de travail, la tolérance, la paix, la sécurité et surtout les droits de l'homme.

En évoquant le rôle de la volonté générale et la notion de loi, nous voulions rappeler aux politiques comoriens et africains qu'ils ne peuvent pas rester éternellement au pouvoir ; ils doivent respecter les limites de leurs fonctions et agir pour le bien commun dans la limite de leurs mandats. Comme la stipule la constitution comorienne, un dirigeant doit : « *remplir les devoirs de sa charge et de n'agir que dans l'intérêt général et dans le respect de la constitution* »³⁸. De cette manière, les dirigeants de notre communauté seront reconnus comme des gens dignes, justes, dans la mesure où ils seront respectés et ils gagneront sûrement la confiance de tous les Comoriens.

I.6. DES INSTITUTIONS DE L'UNION DES COMORES

La démocratie comorienne exige la séparation des pouvoirs institutionnels en vue d'assurer un gouvernement de bonne gouvernance et juste.

I.6.1 Du pouvoir Exécutif

Le pouvoir exécutif est l'organe qui donne le mouvement à toutes les parties au sein de l'Etat. En exerçant bien ses fonctions étatiques, l'organe exécutif est le centre de direction et d'organisation de la politique. Selon Rousseau, le pouvoir exécutif « *est le cerveau qui donne le mouvement à toutes les parties* »³⁹. Dans le cadre de la séparation des pouvoirs, le pouvoir exécutif est le pouvoir qui se charge de l'application des lois, de l'exercice des suffrages, des votes, et des référendums. Il est le corps politique qui conçoit et dirige la politique de la nation. Aux Comores, ce pouvoir a à sa tête une seule personne : le président de l'Union des Comores, chef de l'Etat et qui assure la puissance exécutive. Dans la constitution, il lui est confié « *de conduire la politique de l'Union des Comores* »⁴⁰. En ce

³⁸ La constitution, article 37, 3^{em} alinéa p.23-24.

³⁹ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, p.128.

⁴⁰ La Constitution de l'Union des Comores, article 12, p.8

sens, il est le premier modèle de tous les sujets, il est le premier qui doit veiller au respect de la constitution. Il est également le symbole de l'unité nationale. Ainsi, la constitution de l'Union des Comores affirme :

« Le président de l'Union est le symbole de l'Unité nationale. Il est le garant de l'intangibilité des frontières telles qu'internationalement reconnues ainsi que de la souveraineté de l'Union. Il est l'arbitre et modérateur du fonctionnement régulier des institutions. Il assure la plus haute représentation de l'Union dans les relations internationales. Il est le garant du respect des traités et accords internationaux. »⁴¹

Pour que nos Etats aient des meilleurs gouvernances ou gouvernements, il faut également que la puissance exécutive respecte, dans l'esprit de la Constitution, les autres puissances : la puissance législative et la puissance judiciaire. Au final, la puissance exécutive se doit déployer tous ses efforts pour que la nation comorienne sorte de la misère, de l'insécurité, de l'inégalité, et de l'injustice. C'est ce qu'une nation attend de la part d'un président ou d'un chef d'Etat. Selon Alain, un tel homme doit apprendre *« l'art de se gouverner soi-même et d'établir la justice à l'intérieur de soi »*⁴². Car il ne peut pas gouverner son peuple sans savoir se maîtriser ; la maîtrise de soi est une expérience essentielle qui permet à l'individu de se saisir et de reconnaître la valeur des autres au sein de la société. Alain précise ainsi l'importance de cet art de se gouverner soi-même :

« Son idéal principal, c'est que, dès qu'un homme se gouverne bien lui-même, il se trouve bon et utile aux autres, sans avoir seulement à y penser. C'est l'idée de toute morale ; le reste n'est que police de Barbare. »⁴³

I.6.2. Du pouvoir législatif

Le pouvoir législatif est le pouvoir qui représente les citoyens. L'Assemblée de l'Union des Comores a pour fonction *« d'élaborer les lois et le budget »*.⁴⁴ Elle a le pouvoir de contrôler l'action du gouvernement. Ce pouvoir qui appartient au peuple peut paraître ambigu, dans la mesure où ce n'est pas le peuple en tant que tel qui vote directement les lois et qui établit le budget. Mais les députés ou autres représentants sont élus (en principe au suffrage universel) et choisis pour représenter tous les citoyens comoriens. Rousseau écrit :

« La puissance législative est le cœur de l'Etat, la puissance exécutive en est le cerveau qui donne le mouvement à toutes, les parties. Le cerveau peut tomber en paralysie et l'individu vivre encore. »⁴⁵

En défendant l'intérêt général, les députés forment l'organe qui s'occupe en premier lieu des intérêts des citoyens. Mais quand ils ne le font plus, et ne pensent alors qu'aux avantages qu'ils peuvent tirer de leur fonction, voici ce que prédit Rousseau,

« Sitôt que le service public cesse d'être la principale affaire des citoyens, et aime mieux servir de leur bourse que de leur personne, l'Etat est déjà près de sa ruine. »⁴⁶

⁴¹Ibid., p.8

⁴² ALAIN (Emile Chartier, dit), *Propos*, 4 avril 1910, Coll. de La Pléiade, 1956, pp.67

⁴³ Ibid. pp 67-68.

⁴⁴ Article 19, de *La Constitution* de l'Union des Comores, p.1.

⁴⁵ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, Ed, G.F 1966, p.128.

⁴⁶ Idem, p.79.

Il faut faire en sorte que la classe politique comorienne puisse éviter ce pire état. Car, comme il n'existe pas un Etat sans peuple, chaque représentant du peuple doit bien s'assurer qu'il regarde les intérêts de ceux qu'il représente, les citoyens. Le peuple est une force unie, une puissance qu'il ne faut jamais sous-estimer. Pour Rousseau, « *La puissance qui vient de l'amour des peuples est sans doute la plus grande*⁴⁷. Ce mot vise à attirer l'attention des présidents ou autres chefs d'Etat et leurs équipes qui assurent le pouvoir exécutif, et celle des membres qui détiennent l'organe judiciaire qu'ils doivent savoir que leurs pouvoirs sont au-dessous de celui du législatif.

I.6.3. Du pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire, est l'organe qui préserve la Constitution, les institutions et les lois. Il doit juger conformément à ce que la Constitution comorienne édicte en appliquant point par point les articles de la Loi fondamentale. Ce corps politique ne doit pencher ni vers l'organe exécutif ni vers l'organe législatif, comme le dit Jean-Jacques Rousseau : « *Le Tribunat n'est point une partie constitutive de la Cité, et ne doit avoir aucune portion de la puissance législative ni de l'exécutive* »⁴⁸. Les Comoriens reconnaissent la nécessité du *troubinal*⁴⁹ ; ils ne cessent de crier à haute voix justice, ils veulent un Etat de justice sociale. Mais il est vrai également que la justice de leur pays est parfois pour eux quelque chose d'abstrait. Or, en Afrique, la justice des tribunaux ne fonctionne en réalité qu'au profit des grandes personnes dirigeantes et riches, comme l'affirme le slogan comorien : *maskini na m'mdru wutsina m'mdru ho sirkalini ye kahundru haki ho mahakama* : un pauvre ou quelqu'un qui n'a pas un parent membre du pouvoir étatique ne gagne pas en justice. En ce sens, les juges et magistrats doivent être des gens compétents et dignes de confiance. Car ce sont eux qui détiennent l'autorité la plus sacrée. Il est vrai que cet organe ne peut imposer des lois, mais il peut empêcher ceux qui veulent les violer. Car, selon Rousseau :

«*Ne pouvant rien faire il peut tout empêcher. Il est plus sacré et plus réservé, comme défenseur des lois, que le prince qui les exécute et que le souverain qui les donne* »⁵⁰.

I.6.4. Presse et medias comoriens

La liberté de la presse est un principe sociopolitique et juridique reconnu comme indispensable dans les régimes démocratiques modernes. Elle doit être assurée par les institutions politiques de nos Etats, comme pour les presses-medias des pays démocratiques. En conséquence, aux Comores, la presse et le medias doivent d'abord répondre aux exigences d'une véritable presse-media. Dans la mesure où les journaux sont des supports de diffusion d'informations, les journalistes comoriens et comoriennes doivent utiliser le son, l'image et/ou l'écrit pour transmettre des informations fiables et des idées qui ne relèvent pas de la propagande d'Etat. Ils doivent savoir qu'ils assument la mission la plus difficile et risquée : celle d'informer les citoyens comoriens sur ce qui se passe réellement au plan politique comorien et étranger, sans chercher à déformer ni à cacher la réalité en quoi que ce soit. Cela

⁴⁷ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, Ed, G.F,1966, P. 112.

⁴⁸ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contra social*, Ed, Libraire Larousse, Paris, 1953, p. 97.

⁴⁹ Terme comorien qui désigne la justice de droit commun.

⁵⁰ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contra social*, Ed, Libraire Larousse, Paris, 1953, p.97- 98

permet à la population d'être à jour et de connaître ce qui se passe dans le pays et dans le monde. Or, quand les media ne donnent pas de vraies informations, ils protègent souvent les dirigeants et/ou telle ou telle personnalité. Nos medias restent ainsi des lieux de corruptions et des organes qui n'arrivent pas à résister aux groupes de pression. Les plus courants sont ceux qui vantent les mérites des dirigeants, ce qui a fait dire à Said Larifou : « *les Comores demeurent aussi victime de la contre publicité qu'ils produisent lui-même* »⁵¹.

I.7. DROITS DE L'HOMME, TOLERANCE ET LIBERTE RELIGIEUSE FACE A LA DEMOCRATIE

I.7.1. Le soutien indispensable des Comoriens aux droits de l'homme.

L'expression « droits de l'homme » désigne l'ensemble des droits fondamentaux reconnus à l'être humain, sans distinction de race, de classe, de sexe ou de religion. Tout homme doit jouir de ces droits :

*« les droits inhérents à la nature humaine, qui recouvrent à la fois les droits de la personne (voir Libertés publiques), mais aussi les droits politiques (droit à la participation aux affaires publiques) et, [...], les droits sociaux, sans toutefois garantir juridiquement leur promotion. Ce dernier point constitue l'une des ambiguïtés de la notion : en effet, les droits de l'homme apparaissent comme un idéal à atteindre, et rien ne garantit que l'ensemble des régimes politiques les mettent concrètement en œuvre »*⁵².

La question sur les droits de l'homme est encore l'une des grandes questions qui se débattent le plus vigoureusement parmi les musulmans. Aux Comores, la notion de droits de l'homme (et de la femme) n'est jamais contestée publiquement, ni par les religieux ni par la classe politique comorienne. Mais le respect de ces droits reste flou chez certaines personnes qui continuent de proclamer la supériorité de l'homme sur la femme. Il apparaît clair qu'aux Comores, les femmes jouissent des mêmes droits que les hommes au plan politique. Aujourd'hui, bon nombre de femmes occupent des postes ministériels et orientent des actions politiques ou administratives de la société comorienne. Mais sur le plan plus général de la culture de tous les jours, le vrai problème est au niveau du degré d'instruction de la femme comorienne. Dans un passé encore récent, il n'était pas rare que l'on interdise aux filles d'aller à l'école. Comme partout dans le monde, la femme non instruite est toujours mal traitée. Elle a du mal à jouir de sa liberté, à réaliser ses aspirations en tant que personne humaine. Elle reste aliénée par sa culture, et souvent dominée par son mari. Pour éviter une telle marginalisation de la femme comorienne, la constitution comorienne doit tout faire pour la faire bénéficier réellement des mêmes droits que l'homme en matière de liberté, d'éducation, d'enseignement, de travail.

I.7.2. Tolérance et liberté religieuse aux Comores

L'expression tolérance signifie ici, respect de la liberté d'autrui, de ses opinions, de sa façon de vivre : tolérer, c'est supporter la différence avec indulgence. Il est vrai que certains

⁵¹ Said Larifou, *Le pari de l'avenir*, p.114.

⁵² Article "droits de l'homme." Microsoft® Études 2008 [DVD]. Microsoft Corporation, 2007.

raisonnements vicieux veulent profiter de la notion de tolérance pour essayer de justifier leurs mauvaises actions. On ne peut cependant pas tolérer des actions qui induisent des maux et des actes de violences dans nos Etats, Nous voulons la paix. Nous voulons la sécurité. Nous voulons la justice et le progrès de nos sociétés. Les responsables de nos communautés politiques et religieuses ont une mission commune plus difficile à accomplir : assurer à la communauté comorienne que démocratie et tolérance religieuse ne signifient pas obligatoirement faillite de la religion aux Comores. Il faut faire en sorte qu'aux Comores, aucune religion ne puisse empêcher l'existence des autres et celle de leur libre exercice. Et la rencontre des religions n'aura de sens aux Comores que si elle instaure et développe un dialogue fructueux entre les différentes religions existantes. Chacun va apprendre à écouter la différence et à découvrir la merveilleuse singularité de chaque individu. Le vrai dialogue avec autrui est celui qui, ne serait-ce que par respect simplement humain, renvoie chacun à sa croyance et sa propre identité, sans le juger.

I.8. LA BONNE GOUVERNANCE

Instabilité et crises accentuent la pauvreté, la délinquance, l'insécurité des communautés. Sur ce point, les dirigeants comoriens doivent s'en sentir responsables. Ils doivent savoir que bien gouverner va de pair avec une bonne gestion de la vie quotidienne de la population et une bonne organisation de l'économie du pays. Les Comoriens leur reprochent souvent aussi de s'installer dans la routine des actions politiques passives.

I.8.1. La lutte contre la pauvreté comme première priorité de l'action de l'Etat

La bonne gouvernance consiste à prendre la mesure des difficultés des citoyens comoriens, de savoir les écouter, les étudier et trouver les solutions à leurs problèmes, afin de les sortir avant toute chose de la pauvreté et d'améliorer leurs conditions de vie. Il s'agit ici d'une politique conduite en direction des citoyens qui exige de définir les objectifs qui répondent à leurs attentes, par exemple l'instruction des citoyens, le travail et ou le métier, le droit à la santé, le paiement des salaires...

I.8.2. D'une politique conséquente de l'emploi et du paiement régulier des salaires et traitements dans la fonction publique

Aux Comores, l'Etat doit maîtriser la gestion des salaires des fonctionnaires et mettre en place une politique d'assurance qui s'attachera essentiellement à les payer régulièrement. En effet, les employés de l'État relèvent d'un régime spécial, qui fait d'eux non pas des salariés mais des agents, dont la situation n'est pas régie par un contrat de travail, mais par un statut. Cet engagement n'est qu'une amélioration de la politique gouvernementale visant à rehausser et aménager les valeurs des salaires afin de lutter contre la pauvreté et la malnutrition. Le gouvernement comorien doit éviter toute pratique de blocage des salaires des fonctionnaires comoriens. Car le blocage des salaires des fonctionnaires étatiques et l'institution des arriérés des salaires sont des actes inefficaces qui provoquent de fortes agitations sociales et des crises économiques, financières. Ces échecs incitent les citoyens à manifester violemment leur colère contre les hommes politiques. La politique d'emploi dans la fonction publique doit être ainsi reformulée pour répondre aux besoins des demandeurs d'emplois, afin d'assurer la stabilité et l'effectif du secteur public. Mais la politique de

l'emploi concerne aussi l'encouragement à entreprendre et à créer les conditions du développement économique par l'intermédiaire du secteur privé.

I.8.3. L'importance de la décentralisation des pouvoirs et des indépendances administratives dans les Iles

L'importance de la centralisation des pouvoirs vient de ce qu'elle permet d'assurer la stabilité politique de chaque île. Ainsi, dans son livre, Saïd Larifou affirme :

« La décentralisation des pouvoirs et la participation active des citoyens aux prises de décisions qui les concernent directement là où ils habitent, impliquent aussi la mise en place des communes. Cette collectivité territoriale locale dans toutes les agglomérations urbaines et dans tous les groupements communautaires villageois doit créer un élan nouveau en permettant les habitants de mieux se prendre en charge. »⁵³

Une bonne gouvernance met l'accent sur le partage des fonctions et la décentralisation effective des pouvoirs publics. Dans la constitution comorienne, l'article 5 déclare que : « chaque île constitue une entité territoriale autonome qui s'administre librement ». Le budget de l'Etat doit être divisé proportionnellement et équitablement selon les îles. Toutefois, c'est aux conseils des îles en collaboration avec l'Union d'adopter le budget de l'Etat, ainsi que le budget de chaque île. Ceci constitue un principe essentiel de la démocratie. La décentralisation (et non pas une simple déconcentration) des pouvoirs incite la population d'une part, à participer à la gestion des affaires publiques de l'Etat comorien, mais aussi et surtout, d'autre part, à se prendre véritablement en main pour assumer la responsabilité des actions de développement local. Il va de soi qu'elle ne doit pas signifier exclusion des acteurs issus des autres îles et que la confiance mutuelle renforce les structures de la démocratie.

⁵³ Saïd Larifou, *Les Comores, le pari de la venir*, p75.

DEUXIEME PARTIE

METHODOLOGIE

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

II.1. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Nous avons choisi de combiner pour cette étude deux méthodes complémentaires : une méthode analytique et une méthode prospective.

On entend par méthode analytique la démarche qui essaie d'appréhender par analyse une situation afin de l'examiner dans ses moindres détails. Le terme analyse vient du mot grec *analusis* qui veut dire décomposition ou résolution et se définit comme un processus de décomposition matérielle ou intellectuelle d'un tout organique en ses éléments constitutifs. La méthode analytique nous permettra d'avoir une vision précise de la situation politique comorienne, afin d'être en mesure d'identifier les malaises profonds qui l'ont toujours minée ou qui la minent encore actuellement ainsi que les obstacles politiques récurrents qui sont à l'origine de ces malaises.

On entend par méthode prospective la manière d'envisager ce que pourrait être l'avenir d'une situation quelconque. En science politique, la prospective⁵⁴ prévoit les évolutions possibles d'une société au plan politique, technique, économique ou social, compte tenu des mutations du monde moderne et des décisions que l'on peut être amené à prendre pour améliorer son présent. Elle inspire l'évaluation des politiques publiques et d'autre part, elle impose la pratique visant à assurer à l'action politique les moyens de sa réussite. Ainsi on pourra dégager, d'une part, ce qui a fait échouer les diverses politiques menées aux Comores, et d'autre part, ce que pourrait être l'efficacité des moyens utilisés par la politique en vue de réaliser des fins déterminées. En ce sens, la méthode prospective, nous permettra d'étudier la démocratie comorienne en rapport avec la notion de démocratie telle qu'elle est pratiquée en Occident. Cela nous fera comprendre les nuances faites habituellement entre démocratie africaine et démocratie occidentale.

II.2. PROBLEMATIQUE

Les carences de la politique comorienne et africaine méritent d'être pensées en tant que telles, et pour elles-mêmes, si on veut arriver à des solutions politiques véritables, propres à nos pays. Les obstacles qui freinent le développement sociopolitique, économique et éducatif comorien n'y sont pas traités de la même manière qu'en Europe ou en Amérique. Il est temps cependant de réveiller l'Afrique. Il ne s'agit plus, en effet, de continuer à idéaliser le concept de politique ou de démocratie, mais bien d'analyser les situations concrètes afin de tendre vers des pratiques de bonne gouvernance. Notre intention est ici de frayer des pistes vers l'installation d'une démocratie pratiquée librement et agissant efficacement pour le développement dans une société comme celle des Comores.

Nous mènerons dans ce travail une analyse qui s'insère dans le cadre de la philosophie politique et de la culture. Ceci implique de s'atteler à une recherche documentaire spécifique : les ouvrages politiques d'auteurs africains, entre autres, notamment ceux des Comores, c'est-à-dire l'ensemble d'une documentation qui appuiera la rédaction de la future thèse. Nous aurons à travailler en même temps à partir d'enquêtes approfondies réalisées auprès des

⁵⁴ Le terme a été emprunté à l'anglais, il est synonyme de futurologie

citoyens comoriens : enquêtes par le biais de questionnaires fermés, écrits et/ou oraux, enquêtes sous forme de questionnaires de type ouverts auprès des différents acteurs concernés par le domaine politique.

La démocratie peut-elle constituer un aspect essentiel et exemplaire pour apporter un changement politique dans nos Etats d'Afrique plus particulièrement aux Comores ? Pourquoi tenons-nous à appliquer la démocratie au Comores ? Comment mettre en application ce régime politique dans un pays islamique comme les Comores, sans tomber dans l'illusion de la simple imitation d'un modèle étranger ? Autrement dit comment la classe politique comorienne devra-t-elle intégrer l'idée d'une démocratie moderne au plan politique ? Son application mettrait-elle en danger la société comorienne et ses traditions culturelles ? Est-ce qu'il y a une raison de craindre et de douter la démocratie dans un pays islamique ou africain comme les Comores ?

Ces questions définissent notre problématique générale, et notre objectif est de tendre à proposer une réorganisation de la vie politique comorienne en incitant les dirigeants à vouloir toujours mieux appliquer la démocratie. Ce double principe revendique clairement qu'il y a nécessité d'instaurer des réformes radicales dans l'archipel des Comores, réformes susceptibles d'apporter des améliorations notables dans les domaines culturel, politique, éducatif. L'Etat comorien doit ambitionner de devenir un Etat de bonne gouvernance.

II.3. OBJECTIFS DE CETTE RECHERCHE

II.3.1.Objectif général

Tout projet passe par la définition d'objectifs. Ainsi, l'objectif général de cette recherche est d'arriver à déterminer pourquoi, jusqu'ici, il a toujours été si difficile d'appliquer l'esprit des idéaux démocratiques dans les pays d'Afrique en général, et aux Comores en particulier. A quoi cela tient-il ? A la structure spécifique des sociétés africaines, où la notion de pouvoir personnel s'accorde souvent mal avec la notion de volonté générale et la recherche du bien commun ? Ou bien cela tient-il plutôt à des traits de la psychologie des individus ? Il s'agit alors aussi de démontrer aux dirigeants africains que la démocratie moderne est possible en Afrique.

II.3.2.Objectifs spécifiques

Pour que la démocratie puisse véritablement s'instaurer aux Comores, une première nécessité est d'abord d'affermir la paix et la sécurité matérielle comme la sécurité morale de tous les Comoriens. C'est la raison pour laquelle la lutte contre la pauvreté doit être une priorité absolue, de même que l'abandon de la violence et de toute politique répressive envers les opposants au régime. La seconde est de contribuer à réhabiliter les valeurs de la culture comorienne qui ne sont pas incompatibles avec l'esprit de la démocratie moderne, en sachant remettre en question celles qui menacent cet esprit démocratique. Il y a une façon de vivre la tradition culturelle sans contester l'esprit de la démocratie. C'est esprit que nous proclamons permettra à toute la communauté de pratiquer la tolérance et de vivre en paix. Il préserve la dignité humaine, la valeur de l'individu et le respect des uns des autres.

Il faut ensuite créer les conditions favorables au développement du progrès social, politique, et économique de l'ensemble des territoires comoriens. Le rôle du développement des infrastructures est primordial. Mais le développement d'un pays est aussi l'affaire de tous les citoyens. Pour cela, il faut faire comprendre aux dirigeants qu'il est indispensable de renoncer à l'exercice d'un pouvoir personnel autoritaire et abandonner les pratiques démagogiques. Enfin, comme il n'y a pas de sens à ignorer l'existence de la classe politique actuelle, malgré toute l'ampleur de leurs défauts et leurs faiblesses récurrentes (ambitions personnelles, mépris du peuple et amour du pouvoir), il s'agit de faire réaliser aux hommes politiques comoriens que le respect de la Constitution (charte fondamentale du pays) reste la seule voie pour rester dans la légalité démocratique. C'est seulement ainsi que l'on respectera les libertés démocratiques et que l'on pourra espérer sortir des crises politiques perpétuelles qui ont constamment ébranlé les Comores. On doit ensemble unir nos forces pour bien maintenir la stabilité politique interne, pour faire régner la paix et la sécurité sur tout le territoire comorien. C'est également ainsi que les Comores pourraient espérer fournir un exemple aux autres Etats africains frères.

TROISIEME PARTIE

PLAN PROVISoire DE LA FUTURE THESE ET BIBLIOGRAPHIE

III.1. PLAN PROVISOIRE DE LA FUTURE THESE

TITRE DE LA THESE PREVUE : « *DEMOCRATIE ET REFORMES POLITIQUES AUX COMORES* »

INTRODUCTION GENERALE

PREMIERE PARTIE : LES FONDEMENTS DE LA DEMOCRATIE

Introduction partielle

CHAPITRE I : DES CONCEPTS FONDAMENTAUX EN DEMOCRATIE

I.1.1. De la volonté générale

I.1.1.1. De la volonté générale comme source du pouvoir politique démocratique

I.1.1.2. L'égalité des citoyens devant la loi

I.1.1.3. Le respect de la loi de la part des dirigeants politiques

I.1.1.4. La mise en place d'une constitution stable et fiable

I.1.2. Principal pilier de la démocratie : la séparation des pouvoirs

I.1.2.1. Le pouvoir exécutif

I.1.2.2. Le pouvoir législatif

I.1.2.3. Le pouvoir judiciaire

I.1.2.4. Le quatrième pouvoir : la liberté d'expression et de la presse

CHAPITRE II : LES ENJEUX DE LA DEMOCRATIE

I.2.1. La Liberté et les Droits de l'homme

I.2.2. Du soutien des musulmans aux droits de l'homme

I.2.3. La tolérance et la liberté religieuse

I.2.4. La justice sociale

CHAPITRE III : LA BONNE GOUVERNANCE

I.3.1. De l'importance de la décentralisation des pouvoirs et de l'indépendance administrative

I.3.2. La lutte contre la pauvreté comme première priorité de l'action de l'Etat

I.3.3. De la création d'entreprises aux Comores

I.3.4. D'une politique conséquente de l'emploi et du paiement régulier des salaires et traitements dans les Iles

I.3.5. De la mise en place d'une politique fiscale efficace

Conclusion partielle

DEUXIEME PARTIE : LA SOCIETE COMORIENNE

Introduction partielle

CHAPITRE I : DU CONTEXTE HISTORIQUE ET SOCIOPOLITIQUE

II.1.1. Une société historiquement conçue sous influence avec l'avènement des étrangers

II.1.1.1. De la civilisation arabo-comorienne

II.1.1.2. De la colonisation

II.1.1.3. De la culture franco-comorienne

II.1.2. De la culture, de la religion et de l'éducation au fondement de la société

II.1.2.1. De la culture arabo-musulmane au fondement de la société comorienne :

Le *Anda* : le grand mariage et la pratique des cultes

II.1.2.2. Les religions aux Comores : L'islam (le chiisme et le sunnisme), et le christianisme

II.1.2.3. L'éducation aux Comores : de l'éducation coranique et de l'éducation civique à l'école publique et à la maison

CHAPITRE II : LES DIFFERENTS REGIMES POLITIQUES AU MOMENT DE L'INDEPENDANCE ET APRES L'INDEPENDANCE

II.2.1. La Constitution

II.2.1.1. La représentation du peuple

II.2.1.2. Les gouvernants et la bonne gouvernance

II.2.2. Les premiers régimes

II.2.2.1. Le régime du président Ahmed Abdallah

II.2.2.2. Le régime d'Ali Soilih

II.2.2.3. Le retour du président Ahmed Abdallah au pouvoir

CHAPITRE III : DE L'INFLUENCE DES IDEES DEMOCRATIQUES SUR LA CLASSE POLITIQUE MODERNE ET COMME PRINCIPE DE REFORME POLITIQUE AUX COMORES

II.3.1. Le régime du président Said Mohamed Djohar

II.3.2. Le régime du président Mohamed Taki Abdoul Karim

II.3.3. Le régime du président Azali Assoumani

II.3.4. Le régime du président Ahmed Abdallah Sambi

Conclusion partielle

TROISIEME PARTIE : LES REFORMES POLITIQUES A ENVISAGER

Introduction partielle

CHAPITRE I. LES REFORMES AU NIVEAU DE LA SOCIETE

III.1.1. Les réformes au niveau de l'esprit des coutumes. Exemples du *anda* : grand mariage et de l'harmonisation de la justice cadiale avec le droit commun

CHAPITRE II. LES REFORMES POLITIQUES

III.2.1. Ouverture du jeu politique

III.2.1.1. La liberté de manifester et la reconnaissance des exigences populaires de liberté, de justice et de démocratie.

III.2.1.2. Que les réactions gouvernementales des Etats africains préservent la volonté du peuple

III.2.1.2.1. Le droit de vote pour le plus grand nombre de citoyens et la possibilité pour les citoyens d'accomplir correctement l'exercice du vote d'une manière libre.

III.2.1.2.2. La nécessité pour les citoyens de participer aux différentes consultations démocratiques

III.2.1.2.3. La volonté de participer aux votes comme une nécessité

III.2.1.3 Une meilleure image de la politique chez les citoyens africains.

III.2.1.3.1. Un développement ouvert au présent dans les différentes communautés

III.2.1.3.2. Organisations locales et participation face à l'Etat dans les régions et dans les villages

III.2.2. Où l'on reconnaît que les équilibres politiques sont aussi des équilibres sociaux

III.2.2.1. Décentralisation et fédéralisme

III.2.2.2. La décentralisation des pouvoirs

III.2.3. Réforme de la justice

III.2.3.1. La valorisation du statut de l'appareil judiciaire comme moyen de lutte contre la corruption dans l'administration

III.2.3.2. Contrôle du service public

III.2.4. Réformes fiscales

III.2.4.1 La mise en place d'une politique fiscale juste

III.2.4.2. La lutte contre les inégalités politiques et sociales.

CHAPITRE III. LES REFORMES DE L'ESPRIT DES INSTITUTIONS COMME CONDITIONS DE LA BONNE GOUVERNANCE

III.3.1. Reforme des lois électorales Des élections fiables et de la moralisation des partis politiques

III.3.2. De la limitation des pouvoirs des chefs d'Etats

III.3.3. La structure des systèmes de protection sociale : leurs dimensions financières, leurs performances et les innovations en matière de lutte contre la pauvreté.

III.3.4. La sécurisation des régions

III.3.5. La restructuration économique des sociétés pour lutter contre les crises politiques récurrentes

III.3.6. Les gouvernements transitoires comme phénomène récurrents en Afrique

Conclusion partielle

CONCLUSION GENERALE

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

TABLE DES MATIERES

III.2. DEFINITION DES CONCEPTS-CLES

africanisme : l'africanisme est l'ensemble des sciences dont l'étude a contribué à constituer l'ethnologie comme discipline, à renouveler l'approche des communautés africaines contemporaines et à développer la réflexion sur la complexité et l'évolution de leurs relations sociales dans le monde actuel. Critiquant le colonialisme, l'africanisme avait préconisé une décolonisation progressive. Il est lié aux premiers acteurs des indépendances africaines et a fait face aux difficultés des pays africains, encourageant les Africains à utiliser leur nouvelle liberté et à prendre la voie de la démocratie. Aujourd'hui, l'africanisme politique soutient que la démocratie ne peut se limiter au simple contrôle du pouvoir par le suffrage universel et qu'elle implique nécessairement la participation du plus grand nombre possible d'acteurs sociaux à l'élaboration des grandes options politiques.

Autorité : pouvoir d'imposer l'obéissance, de commander à autrui. Dans son application, elle s'explique par le fait qu'une personne ou groupe de personnes exerçant l'autorité détient le pouvoir de commander. En psychologie sociale, la notion d'autorité désigne l'ascendant moral (charisme) et le pouvoir de rayonnement de celui qui s'impose aux autres sans contrainte. Mais quand l'autorité se fonde sur le prestige d'un homme, elle se fonde sur l'argument d'autorité qui établit une doctrine sans preuve rationnelle. En politique, quand il s'agit de pouvoir d'institution politique d'un Etat, ce dernier transforme par sa puissance toute autorité de fait en autorité de droit pour subsister.

Charia ou loi islamique : ensemble des règles islamiques qui régissent tous les aspects de la vie religieuse, sociale et individuelle du musulman. Elle est l'unité des commandements d'Allah qui s'imposent aux actions humaines de toutes les communautés islamiques. Les deux sources fondamentales sur lesquelles s'appuie la charia sont le Coran (la parole de Dieu) et la Sunna (la Tradition prophétique relatant les paroles et les actes de Mahomet). Dans la société islamique, le terme *loi* possède une signification large, comprenant des impératifs non seulement légaux, mais aussi religieux et moraux. La loi islamique distingue ainsi les obligations de culte (*ibâdât*) de celles régissant les relations en société (*mu'âmalât*).⁵⁵

Cité : désigne une communauté organisée et maintenue par des lois : elle forme un ensemble politique. Ainsi, selon « Aristote, toute cité, nous le voyons, est une certaine communauté. [...] quant à la communauté formée de plusieurs villages c'est la cité achevée, qui déjà atteint une sorte d'autarcie complète, en plus une vie heureuse. C'est pourquoi toute cité est naturelle, comme le sont les premières communautés qui la constituent. »⁵⁶

Citoyen : du latin *civis*, c'est l'individu libre, membre du corps politique, jouissant des droits politiques et participant donc au devoir propre du corps politique.

Communauté/Société comorienne : la société est une entité humaine structurée dans laquelle tout individu comorien s'intègre nécessairement. Le danger des partis confessionnels islamistes réside dans le fait qu'ils prônent, pour la plupart, la dissolution de la nation dans l'ensemble de la communauté musulmane appelée *Umma*.

Constitution : le mot constitution vient du mot latin *constitutio* qui veut-dire arrangement ou disposition légale. En politique, la Constitution (ou Loi fondamentale) résume l'ensemble des lois et textes fondamentaux déterminant la forme d'un Etat. Elle détermine les droits et les devoirs des individus par rapport à l'Etat. Elle maintient la paix, la sécurité et la liberté

Corruption et concussion : actes qu'une personne accomplit dans l'exercice de ses fonctions ou en profitant de celles-ci, et qui sont de nature à procurer une facilité juridique ou financière à son auteur ou aux tiers. La corruption et la concussion sont des manquements au devoir de probité.⁵⁷ La corruption se définit également comme l'usage abusif d'une charge publique à des fins personnelles. On parle aussi de corruption active et de corruption passive.

Culture : ensemble des traditions, des valeurs, des acquis intellectuels et des savoir-faire propres à une société humaine. Synonyme : civilisation.

Démagogie : comportement empreint de complaisance excessive dans le but de parvenir à ses fins

Démocratie : du grec *dēmokratia*, lui-même composé de *dēmos* « peuple » et *kratein* « gouverner ». Système politique fondé sur la souveraineté des citoyens élisant librement leurs représentants. La démocratie a comme principe fondateur le « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». Elle est dite directe lorsque le peuple est investi d'une responsabilité effective sur l'ensemble des décisions ayant trait à la collectivité, ou

⁵⁵ Article "islamique, loi." Microsoft® Études 2008 [DVD]. Microsoft Corporation, 2007.

⁵⁶ ARISTOTE, *La Politique*, Introduction et note avec commentaire par Jean Tricot. Collection « Bibliothèque des textes philosophiques », Paris J. Vrin, pp 36-39.1977.

⁵⁷ Article "corruption et concussion." Microsoft® Études 2008 [DVD]. Microsoft Corporation, 2007.

représentative lorsque le peuple délègue librement le pouvoir de gouverner à des mandants. À la fois conçue comme une valeur, constitutive d'un objectif à atteindre (la liberté pour tous réalisée dans l'organisation collective), et comme une technique de gouvernement, la démocratie s'est incarnée dans de nombreux modèles et selon des formes différentes. Pour les cités grecques comme Athènes, la démocratie directe s'opposait à la tyrannie et à l'oligarchie. Pour Rousseau, « le souverain peut [...] commettre le dépôt du gouvernement à tout le peuple ou à la plus grande partie du peuple, en sorte qu'il y ait plus des citoyens magistrats que des citoyens simples particuliers. On donne cette forme de gouvernement le nom de démocratie. »

Droits de l'homme : ensemble des droits fondamentaux inhérents à la nature humaine. Ces droits doivent être garantis aux êtres humains, quelle que soient leur pays, leur race, leur sexe, leur religion ou leur origine sociale.

Education comorienne : l'éducation comorienne se base sur l'enseignement des règles de conduite sociales et la formation des facultés morales et intellectuelles. Elle devrait présider à la formation de la personnalité, et aussi à une formation spirituelle conduisant à la vertu et au respect de valeurs universelles.

Ethique politique : en philosophie l'éthique politique s'attache à dégager et/ou à traiter du mal et du bien en politique, des normes morales, des jugements de valeur à caractère politique. Elle opère également une réflexion sur cet ensemble. Elle a pour objet la détermination des fins de l'activité politique ainsi que des moyens de les atteindre.

Ethnocentrisme : tendance des individus ou d'un groupe social à prendre leur propre culture comme modèle de référence et comme norme. Il est en général synonyme de refus de la diversité culturelle.

Gouvernement : en tant qu'émanation d'un Etat, le gouvernement est l'exercice du pouvoir politique d'un Etat. C'est l'ensemble des organes par lesquels est exercée dans un pays l'autorité (la puissance exécutive, la puissance législative et la puissance juridique).

Islam : l'islam est la religion fondée en Arabie saoudite au VII^{ème} siècle par le prophète Mahomet. Le livre saint de cette religion est le Coran, parole de Dieu et sur lequel se fonde le code de conduite de la communauté musulmane. C'est la religion dominante aux Comores, de confession sunnite et de rite chafiiite.

Liberté : état dans lequel un sujet peut agir sans contrainte ni obstacle, et qui lui permet de déterminer en toute autonomie les fins de son action ainsi que les moyens d'y parvenir. La liberté, en politique, c'est le fait qu'un homme citoyen vivant dans une cité jouit librement de ses justes droits. Les libertés publiques se définissent comme l'ensemble des droits et des libertés individuelles et collectives reconnus et garantis par l'État.

Loi : la loi relève des règles impératives émanant d'une autorité souveraine. Pour le droit, c'est la norme juridique votée par les assemblées détentrices du pouvoir législatif, et dont l'État, qui détient le pouvoir de coercition, garantit l'application sur le territoire national. Il désigne, en sociologie, la loi positive destinée à régir l'activité d'une société donnée.

Peuple : du latin *populus*, le mot signifie l'ensemble des citoyens de tout ordre. En sociologie et en anthropologie, le mot peuple est défini comme ensemble de gens habitant au même endroit ou appartenant au même milieu ; un ensemble de gens partageant la même culture et/ou la même religion. En politique, il est l'ensemble des personnes soumises au même système politique et au même gouvernement. Le peuple est l'ensemble des citoyens d'un Etat. Pour toutes ses significations politiques. Jacques Maritain montre que « *le peuple est la multitude des personnes humaines qui, unies sous de justes lois, par une amitié réciproque, et pour leur bien commun de leur existence humaine, constituent une société politique ou un corps politique* »⁵⁸.

Politique : la politique a longtemps été considérée comme plurielle. Jusqu'au premier quart du XX^e siècle, chaque discipline : la philosophie, l'économie, le droit, l'histoire et la géographie applique sa méthode propre à la politique, sans qu'il soit envisagé d'unifier et d'autonomiser une science dite politique, formulant des lois justes et scientifiques au sujet de la réalité sociale. On parlait alors de « sciences politiques » au pluriel. Ainsi s'explique que la science politique emprunte ses concepts à d'autres sciences sociales telles que l'anthropologie, l'économie, la psychologie et la sociologie. On peut appréhender le rapport à ces disciplines de deux façons : 1- on considère que la science politique occupe une position centrale, dans la mesure où les aspects sociaux et humains sur lesquels portent les autres sciences sont nécessairement insérés dans la réalité des pratiques politiques partout à l'œuvre ; 2- on voit en la science politique une discipline subordonnée, particulièrement sur le plan conceptuel. Mais la politique se définit aujourd'hui comme le domaine qui s'occupe de l'organisation et du fonctionnement des affaires de l'Etat : la nation qui se soumet à des lois communes et à un gouvernement dont l'administration est toujours conduite par un chef d'Etat.

Reforme, réformes : processus de restructuration ou changement plus ou moins radical apporté en vue de l'amélioration d'une situation. La réforme politique est une action de rénovation et de refondation d'un Etat, d'un gouvernement

Sophisme : le sophisme (qui provient du grec *sophia*) veut-dire invention ingénieuse, raisonnement apparemment valide, mais incorrect, développé avec l'intention de tromper de cacher la vérité.

Souverain : individu ou personne collective détenant en droit l'autorité politique d'un Etat.

Souveraineté : principe abstrait qui désigne l'instance détentrice de l'autorité légitime. D'origine divine ou humaine, la souveraineté exprime l'identité du corps politique duquel émane la capacité à édicter des normes et le devoir d'obéissance. La caractéristique la plus remarquable de la souveraineté est son double aspect, illimité et originaire. Elle est conçue comme un pouvoir absolu, suprême, sans concurrent. Ce que les auteurs allemands ont désigné par la compétence de la compétence (*Kompetente Kompetenz*) : le souverain décide lui-même de l'étendue de son pouvoir, ce qui représente le stade ultime du pouvoir.⁵⁹

Société civile : ensemble des acteurs et des rapports entre ces acteurs qui constituent la trame de la vie sociale (la sphère privée) et économique (le marché) d'un pays. La société civile

⁵⁸ Jacques Maritain, cité par J. Russ in *Dictionnaire de philosophie*, p 212.

⁵⁹ Article "souveraineté." Microsoft® Études 2008 [DVD]. Microsoft Corporation, 2007.

s'oppose à l'État, et par extension à tout ce qui relève des activités spécialisées de la vie politique.⁶⁰

Tradition : du latin *traditio* le mot veut dire action de transmettre. Transmission de génération en génération, des coutumes, croyances, d'instructions et de souvenirs propres à un groupe ou à une société et assurant la mémoire de ce groupe : la tradition résume l'héritage social et culturel. Elle tient le milieu entre l'hérédité et le monde de réception d'éducation par l'acte de se comprendre. Elle constitue un acquis culturel, social très solidaire. Elle est vitale dans la mesure où elle assure la continuité de la vie des humains vivants et morts, et le progrès de la communauté.

Volonté générale : l'expression volonté générale est apparue au XVIII^e siècle. Le terme volonté a été analysé par Descartes sur le plan métaphysique, comme faculté infinie par laquelle l'homme est à la ressemblance de Dieu. La volonté relève également d'une éducation éthique. Kant la relie à la loi morale et la définit en tant que raison pratique. C'est avec Rousseau que l'expression volonté générale gagne son sens le plus fort en philosophie politique. Au lieu de se focaliser sur la volonté individuelle, l'auteur va développer une réflexion philosophique basée sur la volonté générale et/ou la volonté du corps social uni essentiellement pour l'intérêt commun (volonté s'exprimant directement dans une assemblée, en principe par un vote). Selon Rousseau, il y a bien souvent une différence à faire entre la volonté de tous et la volonté générale : celle-ci ne regarde que l'intérêt commun ; l'autre regarde l'intérêt privé, et n'est qu'une somme de volontés particulières.

III.3. BIBLIOGRAPHIE COMMENTEE

Dans cette partie, nous allons commenter quelques ouvrages qui contiennent les premières informations indispensables pour appréhender le thème que nous nous proposons d'étudier.

1. **AHMED, (Abdallah Chanfi)**, « *Islam et politique aux Comores : évolution de l'autorité spirituelle depuis le protectorat français (1886) jusqu'à nos jours* », Ed, L'Harmattan, Paris, 1999. 272 pages

Dans cet ouvrage, l'auteur veut faire savoir le rôle que l'islam a joué dans la vie politique comorienne depuis plusieurs siècles. Pour mieux appréhender en quoi l'islam a contribué à la formation de la classe politique comorienne, il conçoit trois propos : « La religion et son rôle de régulation sociale sous le protectorat français » ; « La religion comme moyen de légitimation du pouvoir politique dans l'Etat indépendant » ; « La religion comme arme de contestation de l'ordre socio-politico-religieux traditionnel de la nation ». Aujourd'hui la religion islamique en tant que « domaine céleste » doit, selon nous, se détacher de la pratique politique.

(Mots clés : croyance, culture, évolution, indépendance, islam, jeunesse, pouvoir politique, religion, ordre, tradition.)

⁶⁰ Article "société civile." Microsoft® Études 2008 [DVD]. Microsoft Corporation, 2007.

2. ALI, (M'madi), *Pourquoi les Comores s'enfoncent-elles ?* Ed, Thot Paris, 2003.112pages.

Dans sa réflexion, Ali, M'madi tente d'expliquer la situation actuelle, au plan historique, politique, social et économique de la société comorienne. Sa pensée politique va au-delà du simple constat ; elle vise à suggérer un certain nombre de réformes aptes ou capables de réaliser le progrès ou le développement souhaité et attendu par la population comorienne en général : économique, financier, éducatif, ou scolaire, politique etc. L'auteur de cet ouvrage dénonce la situation d'instabilité politique de l'archipel des Comores qui ne trouve pas d'issue à la crise qui frappe le pays depuis son indépendance jusqu'à nos jours.

(Mots clés : développement, autorités politiques, réformes de la justice, régime, société.)

3. CHAGNOUX, (Hervé) et HARIBOU, (Ali), « *Les Comores* », Ed, Presses Universitaire de France, Paris, 1980, 120 pages

Les auteurs de cet ouvrage se sont attachés à clarifier les principales causes constituant l'origine de peuplement comorien. Ils énumèrent les facteurs les plus essentiels comme les traditions, la culture, les croyances religieuses sur lesquelles se fondent les communautés. Ce livre montre que malgré l'éloignement d'une île à l'autre et les mélanges des différentes ethnies, la population comorienne vit une forte unité religieuse, culturelle et même politique. Ainsi, ce livre nous a beaucoup aidé à saisir comment la culture et la religion islamique influent considérablement sur la vie du Comorien dans toutes les îles Comores.

(Mots clés : culture, unité culturelle, dialectes, unité linguistique, unité religieuse, tradition.)

4. GUEYE, (Pathé Sémou), *Du bon usage de la démocratie en Afrique, contribution à une approche éthique et pédagogique du pluralisme politique*, nouvelles éditions africaines du Sénégal, Dakar, Sénégal, 2003, 280 pages. (Coll. « Le Monde d'Hier et d'aujourd'hui »)

L'auteur de cet ouvrage nous livre ses propositions pour la contribution à l'instauration d'un Etat ou d'une société fondée sur l'éthique citoyenne, sur la morale politique. Son ouvrage nourrit le débat sur la démocratie en Afrique. L'intérêt que nous en avons tiré sur cet ouvrage est qu'il suggère une possibilité pour les théoriciens politiques actuels de s'en inspirer pour bien gouverner les Etats africains.

(Mots clés : citoyen/citoyens africains, droit de l'homme, fondement de la démocratie, morale politique, liberté, pouvoir, société.)

5. HOBBS, (Thomas), *Le citoyen ou les fondements de la politique (De cive)*, Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh, 408 pages

L'auteur de cet ouvrage est l'un des penseurs qui ont beaucoup médité sur la nature de l'homme. Sa réflexion politique vise à organiser les hommes vivant en société. Avec lui, la sécurité, la paix et la prospérité assurant la conservation de soi deviennent l'unique raison d'être du politique. Il parvient à définir cette dernière comme un art de gouverner les hommes organisés en Cité. De ce fait, la politique se fonde sur la connaissance des mécanismes de la vie collective des êtres moraux. Il soutient l'idée que les humains en tant qu'êtres moraux doivent vivre en paix. Hobbes ne veut pas que les hommes assemblés en communauté vivent

comme les hommes de l'état de nature où l'homme est conçu comme " un loup pour l'homme ". Pour Hobbes, la vie en société vaut mieux que les conflits perpétuels. Il est convaincu que les hommes doivent obéir à un souverain plutôt que de n'obéir à rien. Car en se soumettant à une autorité bien constituée (l'État), les citoyens peuvent acquérir véritablement leurs droits. Ce principe est une nécessité qui éclaire le mécanisme de toute la vie politique.

(Mots clés : animal, cité, citoyen, droit, égalité, état de nature, Etat civil, homme, inégalité, instinct, la loi de nature, morale, politique, pouvoir, guerre, paix, sécurité.)

6. HYDEN, (Goran) et BRATTON, (Michael), *Gouverner l'Afrique vers un partage des rôles*, Ed. Nouveaux horizons, Paris, 1993. 443 pages.

Cet ouvrage parle de la possibilité d'améliorer la situation politique des gouvernements des pays africains. Elle prévoit l'utilité d'un processus de libération qui passe par le partage du pouvoir avec les autres autorités de la société : par exemple, les associations de citoyens, les syndicats, et les partis politiques, en un mot, ce qu'on appelle la société civile. Ce principe est un phénomène nouveau qui bouleverse les pays totalitaires en Afrique où Goran et Michael ont observé la façon dont l'Afrique a été gouvernée depuis l'indépendance. Leurs réflexions se basent sur le but de l'étude des réformes politiques du continent noir. De ce fait, ces penseurs proclament la mise en place d'un système politique démocratique dans les pays du continent noir.

(Mots clés : Afrique, démocratie, dirigeant, Etat, gouvernement, peuple, politique, reformes, responsabilité.)

7. MOHAMED, (Tohir), « *La République des imberbes* », Ed, L'Harmattan, Paris, 1985. 228pages

Ce livre a été le premier ouvrage véritablement à caractère politique écrit par un Comorien et qui a critiqué les pouvoirs despotiques, tyranniques ou dictatoriaux. L'auteur s'inspire directement aux événements de 1975-1978 qu'il raconte et décrit, à l'époque où un coup d'Etat avait renversé Ahmed Abdallah et avait mené Ali Soilih au pouvoir. Ici, Mohamed Tohir met en cause la nature des gouvernements tyranniques. Il prône l'instauration d'une véritable démocratie aux Comores, ce qui signifie pour lui la mise en place de régimes justes et légitimes.

(Mot clés : violence, ordre, politique, République, société, citoyen comorien.)

8. MVE BEKALE, (Marc), *Démocratie et mutation culturelle en Afrique noire*, L'Harmattan, Paris, 2005, 120 pages. (Coll. Modernité africaine)

Cet ouvrage développe les problèmes politiques que l'Afrique vit dans la sphère sociale. Il traite également du lien qui existe entre l'activité sociopolitique et l'activité socioculturelle. L'auteur de cet ouvrage s'interroge essentiellement sur les idées modernistes en politique visant à muter, pour les améliorer, les cultures africaines et afin de pouvoir refonder ou de réformer des Etats africains. Envisager une mutation culturelle nécessite d'élaborer des théories et de mener des actions à valeur politique. Comme le pratique des notions de tolérance, d'égalité et la reconnaissance de celle de liberté. Il doit en résulter un système politique cohérent et offrant une vision globale des faits, le but étant de saisir l'incidence des archétypes culturels dans le processus des consolidations des jeunes démocraties africaines.

(Mots clés : activité politique, changement, communauté africaine, démocratie africaine, économie, développement, mutation culture.)

9. REVAULT D'ALLONNES (Myriam), *Pourquoi nous n'aimons pas la démocratie ?*, Ed le Seuil, Paris, 2006, 145 pages.

L'auteur de cet ouvrage n'en reste pas seulement aux critiques et remarques ironiques et blessantes ridiculisant la démocratie, comme dans le cas de la boutade de Churchill: « la démocratie est le pire des régimes à l'exception de tous les autres », mais s'interroge plutôt sur la nature de l'expérience démocratique travaillée par l'incertitude ; le conflit et l'inachèvement inextricablement liée à ceux qui s'opposent à la démocratie. Myriam Revault d'Allonnes se demande comment l'homme démocratique, confronté à cette expérience toujours problématique, ne serait-il pas en proie à l'insatisfaction. Cependant, si nous n'aimons pas la démocratie, ne pouvons-nous pas la vouloir ? Car c'est bien l'expérience démocratique qui fait de nous des citoyens éthiques et des sujets qui ne veulent pas être ainsi gouvernés : « pas comme ça, pas pour ça, pas par eux » Toutefois, l'auteur est convaincue qu'on peut, si on le veut vraiment, instaurer la démocratie ou mettre en place une démocratie fiable.

(Mots clés : citoyen, critique de la démocratie, conflit, démocratie, expérience démocratique, être gouverné.)

10. ROUSSEAU, (Jean Jacques), *Du contrat social*, chronologie et introduction par Pierre Bergelin, Edition Garnier Flammarion, Paris, 1966, 190 pages.

Paru en 1762, *Le Contrat social* est présenté par son auteur comme la première partie d'un ouvrage qui aurait été consacré aux institutions politiques. Il cherche à définir dans quelles conditions l'être humain peut jouir de ses droits et être garanti contre l'oppression. Comment l'homme peut-il concilier sa liberté avec l'obligation, dans laquelle se trouve la société, d'assurer l'ordre, la sécurité et la justice. En réalité puisqu'il y gagne la « souveraineté », le pouvoir de décider de la vie en société qui n'appartient qu'au peuple. Ici, il est question des former des citoyens, par le biais de l'éducation, capables de vivre dans une société contractuelle. On doit éduquer les citoyens afin de pouvoir bien prendre en charge leurs responsabilités notamment les politiques. Ceux-ci doivent comprendre que la démocratie est un esprit d'organisation politique et sociale.

(Mots clés : aliénation, autrui, citoyen, souverain, démocratie, égalité, état de nature, Etat civil, liberté, pacte social, religion civile, volonté générale.)

11. SAID, (Larifou), « *Les Comores le pari de l'avenir* ».Les Editions de l'officine, 1^{er} Trimestre 2002,215 pages.

L'idée directrice développée dans cet ouvrage est la question du devenir des Comores, îles de la lune, et celle de la nécessité d'apporter de toute urgence un plan actif contre l'instabilité politique et surtout la pauvreté. Il faut un Etat de droit et de justice sociale pour réformer le pays et le poser sur les glissières du développement. Ce qui nous a beaucoup intéressé dans ce livre est le message délivré par l'auteur qui est porteur d'espoir pour les

jeunes Comoriens promoteurs du développement et défenseurs des lois constitutionnelles et démocratiques.

(Mots clés : avenir, droit, justice sociale, Etat, pauvreté, progrès, une bonne gouvernance.)

III.4. BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

Cette bibliographie constitue l'ensemble de tous les ouvrages que nous avons consultés et ceux que nous n'avons pas pu lire mais que nous comptons lire pour pouvoir enrichir nos futures recherches. Tous les ouvrages mentionnés ci-dessus et ci-dessous sont répertoriés par ordre alphabétique.

III.4.1. Ouvrages consultés

12. AMIN, (Samir), *Le développement du capitalisme, en côte d'Ivoire*, Paris : Minuit, 1967. 117 pages.
13. ARISTOTE, *De la génération et de la corruption*, note et index avec commentaire par Jean Tricot, J. Paris : Vrin, 1977.172 pages.
14. ARISTOTE, *La Politique*, Introduction et note avec commentaire Par Jean Tricot. Collection « Bibliothèque des textes philosophiques », Paris : J. Vrin, 1977.598 pages.
15. ARISTOTE, *La constitution athénienne*. Texte établi et traduit par Mathieu Georges et Houssoulier Bernard, 5^e édition. [Revue et corrigé], Paris : Les Belles Lettres, 1958, 102 Pages.
16. ATTISSO, (Sassou Fulbert), *La Problématique de l'alternance politique au Togo*, Paris : L'Harmattan, coll. « Etudes africaines », 2001, 176 pages.
17. AURACHER, (Tim), *le Gabon, une démocratie bloquée ?*, Recul et avancées, d'une décennie de lutte, Paris : L'Harmattan, coll. « Etudes africaines », 2001, 140 pages.
18. BANGOURA, (Dominique), (dir.), *L'Union africaine face aux enjeux de paix, de sécurité et de défense*, Paris : L'Harmattan, coll. « Sociétés africaines et diaspora », 2004, 254 pages.
19. BANGUI-ROMBAYE, (Antoine), *Tchad : élections sous contrôle (1996-1997)*, L'Harmattan, coll. « études africaines », 1999, 304
20. BAYART, (Jean-François), *L'Etat au Cameroun*, Paris : 2^e Ed, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1985. 377 pages.
21. BAYART, (Jean-François), *La Politique africaine de François Mitterrand*, Paris : Karthala, 1984, 149 pages.
22. BEAUCHEMIN, (Jacques), *La Société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain*, Québec : Beauchemin Montréal, 2004. 184 pages.
23. BEAUD, (Michel), *L'art de la thèse*, comment présenter et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net, Paris : La Découverte, 2006. 204pages. (Collection Guides Grands repères)
24. BERGERON, (Gérard), *Petit traité de l'Etat*, Paris : PUF, 1990.263 pages.
25. BIO TCHANE, (Abdoulaye), MONTIGNY, (Philippe), *Lutter contre la corruption*, Paris : L'Harmattan, 2000, 324 pages.
26. BODEÛS, (Richard), *Aristote, la justice et la cité* (philosophie, 79).- Paris : PUF. 1976 121pages.

27. BONJAWO, (Jacques), *L'Afrique du XXI^e siècle. L'Afrique de nos volontés*, Paris : Karthala, 2005. 192 pages.
28. BRESSER-PEREIRA, (Luiz Carlos), *Crise économique et réforme de l'État au Brésil. Pour une nouvelle interprétation de l'Amérique latine*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2002. 310 pages.
29. BURDEAU (George), *L'Etat*, Paris : Seuil, 1970, 192 pages.
30. BURDEAU (George), *La démocratie*, Seuil, 1966, 190 pages.
31. BURDEAU (George), *Traité de science politique*, Paris : LGDJ, 1980, 122 pages.
32. CAPELLE, (Jean), *Education et politique*, Paris : Presses Universitaires de France, 1974, 264 pages.
33. CHAZAN (Naomi), *Problèmes de gouvernance et émergence de la société civile*, in les pays en développement et l'expérience de la démocratie, Paris : Nouveau Horizon, 1988, 180 pages.
34. CHEVALIER (J.), *L'Etat de droit*, Paris : Montchrestien, 1994, 160 pages.
35. CICERON, *De la République des lois*, traduction, notices et notes par Ch Appuhn, Paris : Garnier-Flammarion, 1965, 181 pages.
36. COT (Jean Pierre) et MOUNIER (Jean Pierre), *Pour une sociologie politique*. Tome 2, Saint Amand : Edition du Seuil, 1974, 164 pages.
37. CUVILLIER, (Armand), *Textes choisis des auteurs philosophiques, logique et philosophie des sciences morale, philosophie générale*, Paris : Librairie Armand Colin, 1971, 375 pages.
38. DIOP, (Cheikh Anta), *L'unité culturelle de l'Afrique*, Paris : Présence africaine, 1959, 215 pages.
39. DJABIR (Abdou), *Les Comores : un Etat en construction*, L'Harmattan, Paris, 1993, 150 pages.
40. DJIBO, (Mamoudou), *Les Transformations politiques au Niger à la veille de l'indépendance*, Paris : L'Harmattan, coll. « Sociétés africaines et diaspora », 2001, 292 pages.
41. DONNEDIEU DE VABRES, (Jean), *L'État*, Paris : PUF, 128 pages.
42. Dossier de l'Unesco et la tolérance (1), *Conscience et liberté*, Ed, Sagim, Paris, 1995, 128 pages.
43. DUMONT, (Fernand), MARTIN, (Yves), LANGLOIS, (Simon), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, IQRC, 1993. 1264 pages.
44. DURKHEIM, (Émile), *L'éducation morale*, (Cours de sociologie dispensé à la Sorbonne en 1902-1903) Une édition électronique réalisée à partir du livre d'Émile Durkheim, *L'éducation morale*. Paris, Librairie Félix Alcan, 1934, 194 pages.
45. DURKHEIM, (Émile), *La contribution de Montesquieu à la constitution de la science sociale*, in *Montesquieu et Rousseau, précurseurs de la sociologie*, Paris: Librairie Marcel Rivière et Cie, 1966, 113 pages.
46. ETOUGHE, (Dominique), NGADI, (Benjamin), *Refonder l'Etat au Gabon. Contributions au débat*, Paris : L'Harmattan, 2004, 152 pages.
47. FARAGO, (Bela), *L'Etat de liberté*, Paris : coll. « RES », 1981, 235 pages.

48. FARHAD, KHOSROKHAVAR, (Olivier Roy), *IRAN : Comment sortir d'une révolution religieuse*, Paris : Seuil, 1999, 288 pages.
49. FAVROD, (Charles-Henri), *Le poids de l'Afrique*, Paris : Seuil, 1959, 195 pages.
50. FREUD, (Sigmund), *Psychologie collective et analyse du moi*, Traduction de l'Allemand par le Dr. S. Jankélévitch en 1921 revue par l'auteur. Paris : Éditions Payot, 1968, 280 pages.
51. GINGRAS, (Anne-Marie), *Medias et démocratie : le grand malentendu*, Canada : Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 1999, 237 pages.
52. GRAWITZ, (Madeleine) et LECA (Jean) *Traité de science politique*, Tome II. Les régimes politiques contemporains.-1^{ère} éd. Paris : PUF, 1985, 714 pages.
53. HEUTCHING, (Paul), *La Démocratie expliquée aux enfants*, Paris : BiblioEurope, 2003 192 pages.
54. HOBBS, (Thomas), *Le Léviathan*, Trad. Par Tricaud, Paris : Sirey, 1917, 450pages.
55. HOFFMAN, (Edwin D.), *Les voies de la liberté*, Paris : France Empire, 1966, 226 pages.
56. HOUNGNIKPO, (Mathurin C.), *L'Illusion, démocratique en Afrique*, L'Harmattan, Paris : coll. « Etudes africaines », 2003, 256 pages.
57. HUISMAN, (Bruno), *Les philosophes et la nature*, Paris : Ed, Bordas : 1990, 404pages.
58. HUME, (David), *Dialogue sur la religion naturelle*, Paris : P.U.F. : 1973, 128pages.
59. HUME, (David), *Enquête sur l'entendement humain*, Paris: PUF 1977, 224 pages.
60. IBRAHIM HOUMED, (Ismail), *Indépendance, démocratisation, enjeux stratégiques à Djibouti*, Paris : L'Harmattan, 2002, 196 pages.
61. JOUBERT, Jean-Louis, *Littérature de l'océan indien*, Histoire littéraire de la francophonie, Paris : Edicef Aupelf, 1991.303 pages.
62. KABA, (Lansiné), *Lettre à un ami sur la politique et le bon usage de pouvoir*, Dakar/Paris : Présence africaine, 2002, 180 pages.
63. KAKE, (Ibrahima Baba), *Combats pour l'histoire africaine*, Paris : Présence africaine, 1982, 300 pages.
64. KAMATE, (Elie), *Quel développement pour l'Afrique ? Economie et intégration*, Bamako/Mali : Jamana, 1997, 120 pages.
65. KARTACHKINE, (V.), *Les droits de l'homme et la coopération internationale*, Moscou, Paris : Agence de Presse Novosti, 1977, 88 pages.
66. KLOCHKOF, (J-C), *Les Comores aujourd'hui*, Paris : J.A, 1989, 180 pages.
67. KOUNKOU, (Dominique), *Nouveaux enjeux théologiques africains. Combats d'Eglise, vie pour le monde*, Paris : L'Harmattan, coll. « théologie et vie politique de la terre », 2004, 204 pages.
68. KRAPIVINE, (V.), *Qu'est ce que le matérialisme dialectique ?*, ABC, Des connaissances politiques et sociales, Moscou/Paris : Du progrès , 1987, 335 pages.
69. *LA BIBLE*, Nouveau testament, S.d, 624 pages.
70. LAFON, (Michel), *Les Discours d'Ali Soilihi (1975-1978)*, Paris : L'Harmattan, 1995, 102 pages
71. LE BON, (Gustave), *Lois psychologiques de l'évolution des peuples*, Deuxième édition revue, Paris : - Félix Alcan, 1895, 186 pages.
72. *Le Coran*. Traduction en langue française du sens des versets, Médine, S.d, 604 pages.

73. LEMIEUX, (Vincent), *L'Etude des politiques publiques. Les acteurs et leur pouvoir*, Canada : Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, 2002, 195 pages.
74. LOCKE, (John), *Le Deuxième traité du gouvernement civil*. Traduction et notes par Bernard Gilson, Paris : J. Vrin, Librairie philosophique, 1977, 255 pages.
75. LOCKE, (John), *Psychologie des foules*, Édition Félix Alcan, 9^e édition, 1905, 192 pages.
76. LOGO DOUSSOVI, (Hilaire), *Lutter pour ses droits au Togo*, Paris : L'Harmattan, coll. « Mémoires africaines », 2004, 156 pages.
77. LY, (Abdoulaye), *D'où sort l'Etat présidentieliste du Sénégal ?* Sénégal : xamal, Saint-louis, 1997, 128 pages.
78. LY, (Abdoulaye), *La gauche africaine devant ses anciens mots d'ordre clés sur le projet de la société Sénégal* : xamal, Saint-louis, 2001, 286 pages.
79. MACHIAVEL (Nicolas), *Le prince*, Ed. Pluriel : Paris, 1962, 187 pages. Coll. (Livre de poche)
80. MACHIAVEL, (Nicolas), *La politique*, Coll. *Les grands textes*, Paris : P.U.F, 1968, 227 pages.
81. MAGASSOUBA, (M), *L'Islam au Sénégal-demain les mollahs ?*, Paris : Kartala, 1985.
82. MAUGENEST, (Denis), *Droit de l'homme en Afrique centrale*, Paris : Karthala, 1995, 284 pages.
83. MAULNIER, (Thierry), *Violence et conscience*, Copyright by Librairie Gallimard, 1945, 215 pages.
84. MERCURE, (Daniel), *L'analyse du social. Les modes d'explications*, Québec : Presses de l'Université de Montréal, 2005, 320 pages.
85. MOHAMED, (Ahmed Chamanga). « *Lexique comorien-français* ». L'Harmattan : Paris : 1972, 234 pages.
86. MONTESQUIEU, *Lettres persanes*, extraits, avec une notice biographique, une notice historique et des notes explicatives, une documentation, thématique, des jugements, un questionnaire et des sujets de devoirs, par Michel Clément, Agrégé des Lettres, Paris : Classiques Larousse, 1966, 146 pages.
87. MOSSE (Claude), *La fin de la démocratie athénienne. Aspects sociaux et politiques du déclin de la cité grecque au IV^e siècle avant J.C.*, Paris : presses universitaires, 1962, 495 pages.
88. NKOA ATENGA, (Camille), *Les Armées africaines à l'heure de la démocratie et des droits de l'homme*, Paris : Ed, Hachette, 1996, 191 pages.
89. NKOYOCK, (Alain), *Problématique de l'information des processus électoraux en Afrique*, Paris : L'Harmattan, coll. *Etudes africaines*, 2004, 379 pages.
90. NOUDJENOUME, (Philippe), *La Démocratie au Bénin. Bilan et perspectives*, Paris : L'Harmattan, coll. « Sociétés africaines et diasporas », 199, 396 pages.
91. ONDO, (Bonjean-François), *Au service de l'Etat*, Ed, Du Silence, coll. « Baobab », 2002, 324 pages.
92. ORY, (Pascal), *Nouvelle histoire des Idées politiques*, Post face de René Reymond, Paris : Hachette, 1987, 835 pages.
93. OSTROGORSKI, (Moïsei), *La démocratie et les partis politiques*, Textes choisis et présentés par Pierre Rosa vallon, Paris : Seuil, 1976, 312 pages.

94. OTAYEK, (René), *Afrique : Les identités contre la démocratie*, Ed, Autre part, Cahiers de sciences humaines, 1999, 198 pages.
95. PACTET, (Pierre), *Institutions politiques, Droit constitutionnel*, Paris : 17^{ème} édition Armand Colin, 1998, 587 pages.
96. PIOTTE, (Jean-Marc), *Les Grands Penseurs du monde occidental. L'éthique et la politique de Platon à nos jours*, Canada : Fides, Saint-Laurent, 2005, 637 pages.
97. PLATON, *La République*, VIII- X [Traduction par Emile Chambry], Les belles lettres, Paris,
98. PONTEIL, (Félix), *Les classes bourgeoises et l'avènement de la démocratie*, Paris : Albin
99. Projet de constitution de la quatrième République malgache. 2010.
100. QUERMONE, (Jean Louis), *Les régimes politiques occidentaux*, Paris : Seuil, 1986, 321 pages.
101. RENE, (Guenon), *La crise politique du monde moderne*, Paris : Gallimard, 1946, 184 pages.
102. ROCHE, (Christian), *Le Sénégal à la conquête de son indépendance*, Ed, History, 2001, 286 pages.
103. ROUSSEAU, (Jean Jacques), *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Texte établi, présenté et annoté par Jean Starobinski, Paris : Gallimard, 1969, 286 pages.
104. ROUSSEAU, (Jean Jacques), *Discours sur l'économie politique*, Projet de constitution pour la Corse. Considérations sur le gouvernement de la Pologne, Paris : Flammarion, 1966, 633 pages.
105. ROUSSEAU, (Jean Jacques), *Discours sur les sciences et les arts et Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Introduction par Roger Jacques, Paris : Flammarion 1971, 249 pages.
106. ROUSSEAU, (Jean Jacques), *Les Confessions*, préface de J.-B. Pontalis, Paris : Gallimard, 1959, 380 pages.
107. SENGHOR, (Léopold Sedar), *Liberté 5. Le Dialogue des Cultures*, Paris : Seul, 1999, 304.
108. SEGUIN, (Philippe), *C'est quoi la politique ?* Paris : Alain Michel, 1999, 139 pages.
109. SILO, *Recueil d'opinions, de commentaires, et de conférences*, Paris : Collection Nouvel Humanisme, 1999. 382 pages.
110. TEDGA, (Paul John-Marc), *Ouverture démocratique en Afrique noir ?*, Paris : L'Harmattan, 1991, 251 pages.
111. TOCQUEVILLE, (Alexis de), *De la démocratie en Amérique I*, Première partie, Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh le 21 février 2002. 179 pages.
112. TROTSKY, (Léon), *Nos tâches politiques*», Traduction revue et corrigée par Boris Fraenkel. Avant-propos de Marguerite Bonnet. Paris : Denoël-Gonthier, Collection : Bibliothèque Médiations, 1970, 220 pages.
113. TSHIYEMBE, (Mwaila), *Géopolitique de paix en Afrique médiane*, Paris : L'Harmattan, 2003, 220 pages.
114. TSIHIMANGA BAKADIABABU, (Evariste), *La Démocratie et ses blocages au Congo-Kinshasa de 1958 à nos jours*, Paris : L'Harmattan, 2004, 103 pages.
115. VENNE, (Michel), *Justice, démocratie et prospérité : l'avenir du modèle québécois*, Québec-Amérique, Montréal, Québec, 2000, 309 pages.

116. VERIN, (Pierre), *Les Comores*, Paris : Karthala, 1994, 264pages.
117. WERNER, (Charles), *La philosophie grecque*, Paris : Payot, 1979, 250 pages.
118. YERGEAU, (Pierre), *Art, argent, arrangement : le mécénat d'Etat*, Canada, David, Ottawa, 2004, 631 pages.
119. ZHU, (Guobin), *La Réforme de la fonction publique en Chine et son évolution en droit chinois : vers l'établissement d'un nouveau régime*, France : Presses universitaires, d'Aix-Marseille, 1995, 386 pages.

III.4.2. Ouvrages à encore rechercher

120. ACKAH, (William B.), *Pan-africanism: exploring the contradiction: Politics, Identity and development in Africa and the African Diaspora*, Ashgate: Aldershot, 1999.
121. ARENDT, (H.), *Du mensonge à la violence. Essai de politique contemporaine (Crises of the Republic, 1971)*, Paris : Calmann-Lévy, 1972
122. ARON, (Raymond.) *Démocratie et totalitarisme*, Paris : Gallimard, 1987.
123. BACH, (Daniel C), *Unité nationale et société plurielle au Nigeria : les mécanismes boomerang du fédéralisme*, Paris : Afrique contemporaine, 1989.
124. BAMOUNI, (Paulin Babou), *Burkina Faso : Processus de la révolution*, Paris : L'Harmattan, 1986.
125. BARKER, (E.), *Greek Political Theory*, Londres, 1947
126. BARRY, (Alpha Ousmane), *Pouvoir du discours, et discours du pouvoir. L'art oratoire chez - Sékou Touré de 1958 à 1984*, Paris : L'Harmattan, coll. « Etudes africaines », 2002, 404 pages.
127. BASTIDE, (P), *Le Gouvernement d'assemblée*, Paris, 1958.
128. BAT, (Ye'or), *Juifs et chrétiens sous l'islam – Les Dhimmis face au défis intégriste*, Paris : Berg international, « pensée politique et science sociale », 1994. 420pages.
129. BAYART, (Jean-François), *Civil society in Africa, in political domination in Africa*, Ed, Chabal, Cambridge, Cambridge University Press, Paris, 1986.
130. BAYART, (Jean-François), *L'Etat en Afrique: La politique du ventre*, Paris : Fayard, 1989, pages.
131. BAYILI, (Blaise), *Religion, droit et pouvoir au Burkina Faso*. Paris : L'Harmattan, coll. « Études africaines », 1998. 480 pages.
132. BENOT, (Yies), *Idéologie des indépendances africaines*, F. Maspero, Paris, 1969.
133. BERGERON, (G.), *Fonctionnement de l'État*, Paris, 1965.
134. BERNSTEIN, (S), *Démocratie, régimes autoritaires et totalitarismes au XXe siècle*, Hachette, Paris, 1992.
135. BISCARETTI DI RUFFIA, (P.), *Introduzione al diritto costituzionale comparato*, Naples, 1969.
136. BIYAOULA, (Daniel), *L'Impasse*, Paris : Présence africaine, 1997.328 pages.
137. BLAU (Peter M), *Exchange and power in Social Life*, New York, Weley, 1964.
138. BODIN, (J.) *De la république (1576)*, J.-J. Chevallier éd., Litec, Paris, 1949, fac. sim. éd. 1581-1583, Scientia Antiquaria Verlag, 1977.

139. BONNY, (Yves), *Sociologie du temps présent : modernité avancée ou postmodernité*, Paris : Armand Colin, 2004. 248 pages.
140. BOSERUP, (Ester), *La femme face au développement économique*, Paris : P.U.F, 1983, pages.
141. BOWLES, (S.) & GINTIS, (H.), *La Démocratie post-libérale*, trad,franç, La Découverte, 1988.
142. BURDEAU (George), *L'État libéral et les techniques politiques de la démocratie gouvernée*, L.G.D.J., 3e éd. 1987 ;
143. BURDEAU, (George), *La Démocratie*, Paris : Seuil, 1990.
144. CAIRNS, (H.), *Legal Philosophy from Plato to Hegel*, Baltimore, 1949.
145. CALLAGHY, (Thomas M), *Culture and politics in Zaire*, Department of Stat, 1984.
146. CARLYLE, (A. J.) & R. W, *A History of Mediaeval Political Thought in the West*, 6 vol., Londres, 1909-1936.
147. CARRE DE MALBERG, (R.), *Contribution à la théorie générale de l'Etat*, CNRS Editions, Paris, 1985.
148. CARRE DE MALBERG, (R.), *La loi, expression de la volonté générale*, Paris : Economica, 1984.
149. CASTORIADIS, (Cornelius), *Démocratie et relativisme : débat avec le Mauss*, Ed, Mille et Nuits,
150. CHAZAN, (Naomi), *Problèmes de gouvernance et émergence de la société civile, in les pays en développement et l'expérience de la démocratie*, Paris : Nouveau Horizon. [A paraître], 1988.
151. CHEIKH, (Hamidou kane), *L'aventure ambiguë*, Paris : Julliard, 1961, 192 pages.
152. CHEVALLIER, (J.), *L'Etat de droit*, Montchrestien, Paris, 1994.
153. COLE, (G. D. H), *History of Socialist Thought*, 6 vol., Londres, 1953-1956
154. COLLIARD, (J.-C.), *Les Régimes parlementaires contemporains*, Paris : F.N.S.P., 1978.
155. COMTE, (A.), *Système de politique positive*, 4 vol., Paris, 1851-1854, Vrin, 1929
156. COULON, (Christian), *Développement et fragilité d'une semi-démocratie*, in les pays en développement et l'expérience de la démocratie Paris : Nouveau Horizon. [A paraître], 1988.
157. CRO, (Marie France), *Rwanda : la république à trente ans. Une révolution inachevée ?*, Belgique : Ed, La Libre, 1989.
158. DAMIR, (Ben Ali), BOULINIER, (Georges) et OTTINO, (Paul), *Traditions d'une lignée royale des Comores* Ed, L'Harmattan, Paris, 1985.
159. DAVIDRON, (Basil), *L'Afrique avant les Blancs*, Paris : PUF, 1952.
160. DAVIDRON, (Basil), *Le réveil de l'Afrique*, Paris : Présence africaine, 1957.
161. DE LAGARDE, (G.), *Naissance de l'esprit laïque au déclin du Moyen Âge*, 6 vol., Louvain : Nauwelaerts, 1956-1963
162. DE BAECQUE, (A.), dir. *Histoire de la démocratie en Europe*, Ed, Le Monde, 1991
163. DEBBASCH, (Ch. et J.-M. PONTIER), *Introduction à la politique*, Paris, Dalloz, 1995
164. DELLEY, (J. D.), *L'Initiative populaire en Suisse. Mythe et réalité de la démocratie directe*, Lausanne : L'Âge d'homme, 1978.
165. DESCHOUX, (Marcel), GARGEY, (Jacques), BIGLIER, (Pierre), *Philosophie morale (l'action)*, Paris : PUF, 152 pages.

166. DIA, (Mamadou), *Contribution à l'étude du mouvement coopératif en Afrique*, Paris : Présence africaine. 1958.
167. DIA, (Mamadou), *Réflexions sur l'économie de l'Afrique noire*, Paris : Ed, Africaine, 1953
168. DIOP, (Cheikh Anta), *L'Afrique noire pré-coloniale*, Paris : Présence africaine, 1960.
169. DIOP, (Cheikh Anta), *L'unité culturelle de l'Afrique*, Paris : Présence africaine, 1959.
170. DIOP, (Cheikh Anta), *Les fondements culturels, techniques, et industriels d'un futur Etat fédéral d'Afrique noire*, Paris : Présence africaine, 1956.
171. DIOP, (Cheikh Anta), *Nations nègres et culture*, Paris : Présence africaine, 1954.
172. DJIBO, (Hadiza), *La Participation des femmes africaines à la vie politique. Les exemples du Sénégal et du Niger*, L'Harmattan, coll. « Etudes africaines », Paris, 2001, 424 pages.
173. DUHAMEL, (A.) et MERCIER, (B.), *La démocratie. Ses fondements, son histoire et ses pratiques*, Québec, Le Directeur général des élections du Québec, 2000
174. Dumont, F., *Raisons communes*, Montréal, Boréal, 1997
175. EISENMANN, (C.), « *Essai d'une classification théorique des formes politiques* », in *Politique, t. XI*, Paris : 1968.
176. EROY, (P.), *Les Régimes politiques du monde contemporain*, 3 vol., Grenoble : Presses univ, 1992-1994.
177. ESPING-ANDERSEN, (G.), *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, PUF, 1990.
178. FALL, (Ibrahima), *Sous-développement et démocratie multipartisane : l'expérience sénégalaise*, Dakar : Nouvelles éditions africaines, 1977, 107pages.
179. FARHAD, KHOSROKHAVAR, (Olivier Roy), *L'Islam des jeunes*, Flammarion, 1997.
180. FARHAD, KHOSROKHAVAR, (Olivier Roy), *L'Utopie sacrifiée : sociologie de la révolution iranienne*, Presses de la fonction nationale des sciences politiques, 1993.
181. FAVROD, (Charles-Henri), *L'Afrique seule*, Paris : Seuil, 1961.
182. FAVROD, (Charles-Henri), *Le poids de l'Afrique*, Paris : Seuil, 1959.
183. FERRY, (L.), *Philosophie politique*, 2 vol., Paris : P.U.F., 1984.
184. FINLEY, (M. I.), *Démocratie antique et démocratie moderne*, trad. franç., Payot, 1990
185. FREUND, (J.), *L'Essence du politique*, Paris : Sirey, 1965.
186. GODDING, (Jean-Pierre) *Les grands projets de développement rural et le développement des communes*, Butare, Université nationale du Rwanda : Ed, Augustin Nkundabashaka et Joachim Voss, 1987.
187. GOYARD-FABRE, (S.), *Philosophie politique, XVIe-XXe siècle : modernité et humanisme*, Paris : P.U.F., 1987.
188. GROTIUS, (H.), *De jure belli ac pacis* (1625), trad. F. W. Kelsey : *The Law of War and Peace*, Indianapolis, 1962.
189. GUEUNIER, (Noel), *La tradition du conte de langue malgache à Mayotte*, thèse, Université VII, Paris : 1985.
190. HALBWACHS, (Maurice), *La classe ouvrière et les niveaux de vie*, Recherches sur la hiérarchie des besoins dans les sociétés industrielles contemporaines, Thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. 1^{re} édition, Félix Alcan, 1913, 495 pages.

191. HAMANI, (Abdou), *Les Femmes et la politique au Niger*, Paris : L'Harmattan, coll. « Etudes africaines », 2001, 160 pages.
192. HEGEL, (G. W. F.), *Principes de la philosophie du droit (Grundlinien der Philosophie des Rechts, 1821)*, trad. A. Kahn, Paris: 1963
193. HENRY, (Michel), *Les sens de la manifestation*, Paris : PUF, 1990, 912 pages.
194. HYDEN, (Goran), *Governance and liberalization: Tanzania in comparative perspective*, document présenté au Annual meeting of the American political science association, Atlanta, 31août-3 septembre. Paris: 1989.
195. HYDEN, (Goran), *Governance: A New approach to comparative politics*, document présenté au annual meeting of the African studies association, Paris: Chicago, 1988.
196. IDRISSE, (Kimba (dir). *Le Niger : Etat et démocratie*, Paris : L'Harmattan, coll. « Sociétés africaines et diaspora », 2001, 392 pages.
197. KANT, Emmanuel. *Métaphysique des mœurs (Die Metaphysik der Sitten, 1797)*, trad. A. Philonenko, 2 vol., Vrin, 1968-1971.
198. KELSEN, (H.), *La Démocratie, sa nature, sa valeur*, trad. franç., Economica, 1988
199. KOR, (Olivier), *La liberté*, Paris : Ouvrière, 1992, 104 pages.
200. LASSALE, (J.P.), *La Démocratie américaine*, Armand Colin, 1991
201. LÉNINE, (V. I.), *L'État et la révolution (Gosudarstvo i revoljucija, 1917)*, rééd. Paris : Ed, Sociales, 1963.
202. LENINE, (Vladimir I.), *Que faire ? (les questions brûlantes de notre mouvement)*, Pékin, 1902, 257 pages.
203. LIPSET, (S.M.), *L'Homme et la politique*, trad. franç., Éd. internationales, 1970, 242 pages.
204. MACE, (Gordon) et PETRY, (François), *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, Québec, Presse de l'Université Laval, 2000.
205. MAQUET, (Jacques. J) et MARCEL d'(Hertefeldt), *élections en société féodale : une étude sur l'introduction du vote populaire au Rwanda-Burundi, Bruxelles Académie royale des sciences coloniales*, Paris : 1956.
206. MARITAIN, (Jacques), *L'Homme et Etat*, PUF.
207. MARSILE DE PADOUE, *Defensor pacis (1325)*, éd. C. W. Precite-Orton, Cambridge (G.-B.), 1928.
208. MARX, (Karl), *Manifeste du parti communiste*, Pékin : édition en langue étrangère, 1975.
209. MARX, (Karl.), et ENGELS (Friedrich.), *Manifeste du Parti communiste (Manifest der kommunistischen Partei, 1848)*, rééd. Paris : U.G.E, 1961.
210. MATHIOT, (A.), *Le Régime politique britannique*, Paris, 1955.
211. MESNARD, (P.), *L'Essor de la philosophie politique au XVIe siècle*, Vrin, 1969
212. MILL, (John Stuart), *De l'assujettissement des femmes*, Traduit de l'Anglais par M. Émile Cazelles, Paris : Éditions Avatar, , 1992, 206 pages.
213. MOORE, (B.), *Les Origines sociales de la dictature et de la démocratie*, trad. franç., Maspero, 1983.
214. NEBARDOUM, (Derlemari), *Contribution à une pensée politique de développent pour le Tchad*, Paris : L'Harmattan, coll. « Etudes africaines », 2001, 112 pages.

215. NGOIE NGALLA, (Dominique), *Le retour des ethnies : la violence identitaire*, Abidjan : Imprimerie Multi-print, 1999.121 pages.
216. NGOM (Benoit S), *L'arbitrage d'une démocratie en Afrique : la cour suprême du Sénégal*, Paris : Ed, Présence africaine, 1989.
217. NGOUPANDE, (Jean-Paul), *L'Afrique face à l'islam. Les enjeux africains de la lutte contre le terrorisme*, Paris : Albin Michel, 2003, 304 pages.
218. NIYIBIZI, (Tite), *Le plan d'action communal in les projets de développement rural : réussites, échecs et stratégies nouvelles1*, Rwanda : Ed, Augustin Nkundanbashaka et Joachim Voss, 1987.
219. NJIKE-BEGERET(Claude), *La sagesse de mon village* : J:C. Lattès, 2000.p 212 pages
220. OULIN, (R.), *Le Présidentialisme et la classification des régimes politiques*, L.G.D.J., 1978.
221. PERRI, (Pascal), *Les nouveaux mercenaires*, L'Harmattan, 1994
222. PICQ, (J), *Il faut aimer l'Etat*, Paris : Flammarion, 1995.
223. PROUDHON, (P. J.), *Idée générale de la révolution (1851)*, in *Œuvres complètes*, C. Bouglé et H. Moysset, 20 vol., Paris : Marcel Rivière, 1923-1959
224. PROUDHON, (P.J.), *Qu'est-ce que la propriété ? Ou recherches sur le principe du droit et du gouvernement* -QUINN (A.) dir., Oxford : Political Philosophy, 1967
225. RADCLIFFE-BROWN A.R., (), *Structure et fonction dans la société primitive*, Paris : Éditions de Minuit, 1972, 317 pages
226. ROHR, (J) *La Démocratie en Suisse*, Economica, 1987.
227. SABINE, (G. H.), *A History of Political Theory*, New York, 1963.
228. SAID SOILHI, (Youssef), *L'élan brisé ?*, L'Harmattan, 1999.
229. SHAPIRO, (Marc), *La révolution originelle Essai sur la genèse de l'homme et de la société*. Préface de Jean Wahl, Paris : Jean-Vrin, 1958.
230. SERAPHIN, (Gilles), *Vivre à Douala : l'imaginaire et l'action dans une ville africaine en crise*, Ed. Paris : L'Harmattan, 2000. 302 pages.
231. SERGENT, (A), et HARMEL, (C), *Histoire de l'anarchie*, Paris : Le Portulan, 1949.
232. SPENCER, (Herbert), *L'individu Contre l'État*, Traduit de l'Anglais par J. Gerschel, Paris : Félix Alcan, 1885.
233. SPINOZA, (B.) *Traité politique (Tractatus politicus, 1677)*, trad. S. Zac, Paris : Vrin, 1969.
234. STRAUSS, (L.), *De la tyrannie (On Tyranny, 1950)*, trad. H. Kern, Gallimard, 1983 ;
235. STRAUSS, (L.), *Pensées sur Machiavel (Thoughts on Machiavelli, 1958)*, trad. N. P. Edmond et T. Stern, Paris : Payot, 1982.
236. STRAUSS, (L.), *Droit naturel et histoire (Natural Right and History, 1953)*, trad. M. Nathan et E. de Dampierre, Plon, 1954
237. TARDE, (Gabriel), *Études pénales et sociales*, Édition complétée le 1^{er} août 2005 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec.
238. THILS, (Gustave), *La communication ecclésiastique dans le cadre juridique de l'Etat moderne*, Ed. Louvain-la-Neuve, 1993.
239. THOMAS D'AQUIN, *Du royaume (De regimine Principum)*, trad. M. Martin-Cottier, Paris : Fribourg- 1959.

240. TOUCHARD, (J.), BODIN, (L.), JEANNIN, (P.) et al, *Histoire des idées politiques*, 2 vol., Paris : P.U.F., 1959-1965.
241. VERIN, (Emmanuelle), *Histoire de la révolution comorienne*, L'Harmattan, 1999.
242. WEBER, (M.), *Le Savant et le politique (Politik als Beruf, 1919)*, trad. J. Freund, Paris : Plon, 1959.
243. WEIL, (É.), *Philosophie politique*, Vrin, 1956, 3e éd. 1971.

III.4.3. Articles et revues

244. Association des stagiaires et étudiants des Comores, *Recueils des Nouvelles*, s.l [Imprimerie Corlet, Condé-sur-Noireau], 1983.
245. BACH, (Daniel C.), *Unité nationale et société plurale au Nigeria : les mécanismes boomerang du fédéralisme*, Afrique contemporaine 1989. n° 150, p.5-27.
246. BALDWIN, (David A.), "Power and Social Exchange", *American political science Review* 72, n° (December) 1978, p. 1229-1242.
247. BAYART, (Jean-François), *pouvoirs* 25 p. 23-39. Press, Paris, 1983.
248. BOUVET (H.), « Education et formation aux Comores », *Etudes Océan indien*, n° 5, Paris : Inalco, 1985.
249. BOULINIER, *Tradition relative à l'introduction de l'islam à la Grande Comores*, Asie du sud-est et monde insulindien, tome XII, n°3-4.p 15-36.
250. CHOUZOUR (Sultan) et LEBOUL (Pierre), « Le système éducatif comorien », *in recherche pédagogique et culture*, n° 63, juillet-août-septembre 1983. P.41-43.
251. CROS (Marie France), « La démocratie n'est pas le multipartisme ; mais nous voulons la démocratie », interview du président Juvénal Habyarimana, *La Libre Belgique* (25 mai) 1990.
252. CROS (Marie France), *Démocratie : le Rwanda se refait une beauté*, *La Libre Belgique* (10 août), 1990.
253. CROS (Marie France), « La justice du Rwanda juge des journalistes », *La Libre Belgique* (20 septembre), 1990.
254. DAGRA (Mamadou), *La démocratie participative au Niger*", Bulletin CND 16 (septembre), 1985. P.12-16.
255. DECRAENE (Philippe), « Rwanda : l'armée au pouvoir », revue française d'études politiques africaines, n° 91(juillet) 1973. P.19-20
256. DECRAENE (Philippe), *Le coup rwandais du 5 juillet 1973 et ses suites*, Revue française d'études politiques africaines, n°99 (avril), p. 66-86.
257. DECRAENE (Philippe), « Documents Comoriens I », *Etudes océan indien*, n° 1, Ed, Inalco, Paris, 1982.
258. « Document II », *Etudes Océan Indien*, n° 2, Paris Inalco, 1982
259. « Islam dans l'archipel des Comores » *Asie du Sud-est et monde insulindien*, tom XII, n°3-4, p 264.
260. GODDING, (Jean-Pierre) «Les grands projets de développement rural et les développements communes », *in les projets de développement rural : réussites, échecs et stratégies nouvelles*, Rwanda : Ed, Augustin Nkundanbashaka et Joachim Voss, 1987.

261. GODDING, (Jean-Pierre) « Grands projets et développement communal », 1989 *Dialogue*, n°134 (mai-juin), p. 3-15.
262. GUICHAOUA, (André), *Isolement et méconnaissance*, Revue tiers monde, 27, n° 134 (mi-juin) 245-252. Paris 1986. p. 245-252.
263. ITANGISHAKA, (Bernard), « Pour la défense du revenu du paysan », *Dialogue*, n° 130 (septembre-octobre), 1988, p.26-36.
264. JEFFRIES, (Richard), « Ghana: Jerry Rawlings ou un populisme à deux coups », *Politique africaine* 2, n°8, 1982, pp 8-20.
265. KABEYA, (Charles), « Evolution et rôle des syndicats », *Présence africaine*, n° 142(2^e trimestre), p.130-147.
266. KLEEMEIER (Lizz), « Domestic policies vs. poverty-Oriented Foreign Assistance » in *Tanzania, The journal of Development Studies*, 20, n° 2, p. 171-201, Paris, 1984.
267. Les Evêques du Rouanda, Lettre pastorale sur la justice (extrait), 1990, *Dialogue* n°141, (juillet-août), p.3-18.
268. MARCHE, (James G) et JOHAN, (P. Olsen), « The new Institutionalism: Organizational factors in political Life », *American Political Science Review* 78 n°3 (septembre) 1984, p.737-749.
269. DONNET, (Michel), *Théologie et libération*, Dudley, Billy J : 1989 , *Dialogue*, n°135, p. 41-66.
270. NTAKIRUTIMANA, (Jean Damascène), Multipartisme : leurre ou espoir ?, *Dialogue*, (janvier-février) 1990, n° 144, p. 105-119.
271. NTEZIMAN, (Emmanuel), « Principe essentiels et condition préalables à la démocratie », *Dialogue*, n° 144(janvier- février), 1990, p.33-49.
272. OTAYEK, (René), « Burkina Faso », *politique africaine*, n° 28, décembre) 1987, p.120-121
273. SIBOMANA, (René), « Défendre le paysan c'est reconnaître son existence », *Dialogue*, n° 130, (septembre-octobre) 1988, p.17-25.
274. SKLAR, (Richard), « Developmental democracy », *Comparative studies in society and history* 29, n° 4, p.686-714

III. 4.4. Section dictionnaires

275. BARAQUIN, (N.), LAFFITE, (J.), *Dictionnaire des philosophes* : Paris : Armand colin, Coll. Université, 1997, 336 pages.
276. JERPHAGNON, (Lucien) *Dictionnaire des grandes philosophies*, Bibliothèque historique Privat, 1973, 399 pages.
277. LALANDE, (André), *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, 17^{ème} ed. (1^{er} ed, 1926) Paris : PUF, 1991, 1323 pages.
278. *Auteur*, *Lexis dictionnaire de la langue Française*, Ed. Librairie Larousse Paris, 1975, p ????????
279. MORFAUX, (Louise-Marie) : *Dictionnaire de la philosophie et des sciences humaines*, Paris : Armand Colin, 1999, 400 pages.
280. DUROZOI, (Gérard) et ROUSSEL, (André), *Dictionnaire de philosophie*, Paris : Fernand Nathan, 1987, 407 pages
281. RICHARDSON, (Montréal), *Larousse de poche 2000, Les mots de la langue et les noms propres*, Paris : Larousse, 2000, 977 pages.

282. RUSS, (Jacqueline), *Dictionnaire de philosophie*. Les concepts, les philosophes, 1850 citations, Paris : Bordas, 1991, 384 pages.
283. *Dictionnaire illustré, arts, littéraire, histoires, géographie, sciences, techniques, mythologie, religions, philosophies*, Paris : Le Robert, 1994, 2260 pages.
284. *Dictionnaire universel*, Paris : Hachette, 1995, 1507 pages.
285. *Encyclopedia Universalis*, volume 6, Encyclopedia Universalis, Paris, 1968, 1104 pages.

III.4.5. Webographie

286. Collection de documents en version numérique en science politique et en science sociale
[//www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html)
287. [http : //www.africa-union.org/official](http://www.africa-union.org/official) : Charte africaine démocratie des élections et de la gouvernance. Consulté le 25 décembre 2010.
288. [http:// études africaines. Revues. Org/ ing/index202. Html](http://etudes.africaines.Revues.Org/ing/index202.Html). Culture nomade, Cheikanta Diop.
289. [http:// www.democratiafricaine.org/communaute/rdc/lbdg/presentation.htm](http://www.democratiafricaine.org/communaute/rdc/lbdg/presentation.htm): la démocratie en Afrique mythe ou réalité, Pronpon Momat KABULO, Ligue pour la démocratie et la bonne gouvernance(LDBG), RDC , consulté le 25 décembre.
290. <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>,
291. http://fr.wikipedia.org/wiki/p.A9.P%C3%A9dagogie_site_Mwezinet : [htt://www.comores-](http://www.comores-online.com)
292. <http://www.africultures.com/>. [http : // Fr. wikipedia.org/wiki/Femme_au_foyer_#_En_France](http://Fr.wikipedia.org/wiki/Femme_au_foyer_#_En_France).
293. <http://www.afrik.com/> : ce site donne des Informations sur les cultures africaines :
294. <http://www.politiquessociales.net>
295. <http://www.trotsky-oeuvre.org/> culture et science socialisme, publié dans tome 21
296. [online.com http://www.comores-online.com/mwezinet/liens/liens.htm](http://www.comores-online.com/mwezinet/liens/liens.htm) sur masiwamanet Mohamed Ibrahim
297. Planet DZ ([www Planet-dz.com/](http://www.Planet-dz.com/)) L'un des nombreux sites culturels et politiques centrées sur l'actualité Africaine surtout maghrébine.
298. Site Afrikcom : <http://www.afrik.com/>. Ce site nous donne des informations politiques et culturelles sur le continent africain surtout sur le Maghreb. Consulté le 5 janvier 2011 à 15h35.
299. Site [http:// confluences. Ifrance.com. confluences méditerrané](http://confluences.Ifrance.com.confluences_mediterrane) (Correspondance méditerranéen), L'Harmattan, Paris, Dir. Publ. Denis Pryn.
300. www.comores-web.com/.../declaration-colectiof-pour-la-democratie-aux-Comores.html France. Consulté le 12 décembre 2010.
301. www.km.undp.org/gouvernance.htm. La gouvernance démocratique aux Comores, Le PNUD.
302. [www.le monde.fr/.../l-operation-democratie-aux-Comores](http://www.le_monde.fr/.../l-operation-democratie-aux-Comores) : L'opération « Démocratique aux Comores ».
303. www.politique.africainne.com/numerous/067122. Les Comores et la démocratie.
304. www.strategicsinternational.com/ Qu'en est-il alors de la démocratie africaine ? Général (cr) Henri président de Démocratie PARIS, consulté le 12 décembre 2010.

CONCLUSION

A travers cette étude, nous voulons souligner que depuis une longue période, les Etats africains ne sont pas gouvernés dans des conditions normales. Dictature, despotisme et monarchie étaient les idéologies des principaux gouvernements en Afrique. Si nos Etats s'enfoncent dans des crises politiques, c'est à cause de la mauvaise gestion des affaires de la nation menée par les dirigeants. De ce fait, les thèmes portant sur notre étude de projet de thèse insistent sur le nécessaire respect des lois, des institutions et l'application de la démocratie.

Dans ce sens, la vie politique de nos Etats d'Afrique, plus précisément de l'archipel des Comores, doit se fonder sur le concept de la bonne gouvernance, ce qui permettra aux Comoriens de jouir des mêmes objectifs politiques. Ce concept n'est pas un principe de rêve ou d'idéal comme l'évoque le slogan comorien « sortir les Comores dans ses impasses demande de la magie » mais un principe réel et tenable. Pour se maintenir, la démocratie préconise au plan politique un Etat d'égalité, de droit, de justice et d'éducation. Nos thèmes d'étude insistent également sur les conditions qui peuvent impulser le développement de notre pays.

L'étude sur le concept de la bonne gouvernance est une voie pour promouvoir l'amélioration de la vie politique du continent noir ainsi que la perfectibilité des dirigeants politiques africains. Car la politique africaine manque du souci et de la volonté de sortir les Africains des situations désastreuses et lamentables qui ont abouti à toutes sortes d'échecs sociopolitiques, éducatifs, économiques. De ce fait, ce changement d'ordre politique qui est en attente en Afrique doit reposer sur deux principes : celui de la réforme des traditions culturelles et celui de la réforme au plan politique qui permettra de passer des Etats à caractère totalitaire à des Etats véritablement démocratiques. Le premier a trait à l'amélioration de ce qu'est la perception de sa culture par notre communauté, par exemple, le fait de rénover des aspects de la culture traditionnelle comorienne comme le grand mariage. L'on doit constamment penser que vouloir améliorer des aspects d'une culture ne signifie pas supprimer cette culture. Nous devons nécessairement conserver nos coutumes et nos mœurs. Car il n'y a pas de nation sans culture. Une deuxième remarque concerne la nécessité d'un changement radical dans la vie politique africaine et pour les politiciens africains. Les gouvernements des nations africaines doivent s'habituer aux contraintes de l'exercice du pouvoir démocratique. Et les politiques comoriens doivent abandonner leurs discours démagogiques pour prendre véritablement soin des intérêts du peuple.

Le souci majeur de notre étude est l'instauration d'une communauté juste, où règneront l'ordre civil, l'harmonie et la sérénité. La démocratie est cette forme de pouvoir qui ne néglige pas le bien du peuple. Dans un régime de gouvernement « totalitaire » et /ou « monarchique », le pouvoir est dirigé par une seule personne ou par une classe minoritaire. Nous affirmons que ces formes de régimes politiques ne favorisent pas la démocratie. La démocratie comorienne défendra les hommes, les citoyens et la société toute entière. Nous revendiquons que la liberté, le droit et l'égalité de tous soient reconnus dans la vie politique comorienne. Les Comoriens doivent comprendre que le respect de la volonté générale qui est synonyme de morale politique défend le bien public. Chaque Comorien et Comorienne doit se sentir, gagnant(te) dans la compétition du bien commun, et il n'y aura pas dans ce pays trop d'injustice sociale, d'inégalité en fonction du sexe, il y aura égalité des chances. Au plan strictement politique, la séparation nette entre les quatre pouvoirs, le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et le quatrième pouvoir, celui des médias est nécessaire. C'est ce qui empêche que ne se développent les pratiques autocrates des dirigeants qui ne pensent qu'à leurs intérêts personnels.

L'idée fondamentale de notre projet de thèse c'est de contribuer à une amélioration de l'image de nos cultures et à la paix politique dans nos pays pour donner sens aux indépendances africaines et surtout aux trois décennies d'indépendance comorienne. Avec le règne de la liberté d'expression et de presse, le droit et l'égalité entre les citoyens, la tolérance et la liberté religieuse, cela n'est pas une utopie. En somme, nous aimerions dire aux Comoriens que les réformes politiques que nous suggérons dans cette étude ne procèdent nullement d'une volonté de changer de discours démagogique, mais plutôt d'une volonté sincère de réformer la politique comorienne, de façon à la rendre véritablement efficace : l'objectif est d'instituer la bonne gouvernance préconisée par la démocratie et le respect de la volonté générale aux Comores. Toute activité politique réellement démocratique cherche à promouvoir le bien-être de la nation.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	3
INTRODUCTION	4
PREMIERE PARTIE	9
LA THEMATISATION DU SUJET DE RECHERCHE	9
I. LA SOCIETE COMORIENNE VUE SELON LES FACTEURS DETERMINANT SA CULTURE ET SA RELIGION	10
I.1.1. De la culture, de la religion face à la politique comorienne	10
I.1.1.1. Culture et grand mariage	10
I.1.1.2. La pratique de la religion islamique et sa séparation d'avec la culture et la politique comorienne	12
I.1.1.3. Le christianisme aux Comores	13
I.2. CULTURE ARABE ET CIVILISATION EUROPEENE AUX COMORES	13
I.2.1. De la civilisation arabo-comorienne	13
I.2.2. De la civilisation franco-comorienne	14
I.3. LA NECESSITE D'UNE RESTRUCTURATION DE LA POLITIQUE COMORIENNE	15
I.3.1. Les premières institutions et les régimes politiques	15
I.3.2. L'avènement de la démocratie aux Comores	15
I.3.2.1. Les pressions de la démocratie en faveur de la réforme politique	15
I.4. REFORMES POLITIQUES POSSIBLES EN VISAGEES AUX COMORES	16
I.4.1. Réforme de la justice	16
I.4.1.1 Réforme des lois électorales	17
I.4.1.2. La valorisation du statut de l'appareil judiciaire comme moyen de lutte contre la corruption	17
I.4.2. Réformes fiscales	17
I.4.2.1. La mise en place d'une politique fiscale juste	17
I.4.2.2. Contrôle du service public	18
I.5. L'ORGANISATION DE LA SOCIETE COMORIENNE	18
I.5.1. Les Comores comme nation démocratique	18
I.5.2. Le respect de la volonté générale au fondement de l'Union des Comores	19
I.5.2.1. La volonté générale et l'application des lois comoriennes	19
I.5.2.2. L'application de la loi comorienne	19
I.6. DES INSTITUTIONS DE L'UNION DES COMORES	20
I.6.1 Du pouvoir Exécutif	20
I.6.2. Du pouvoir législatif	21
I.6.3. Du pouvoir judiciaire	22
I.6.4. Presse et medias comoriens	22
I.7. DROITS DE L'HOMME, TOLERANCE ET LIBERTE RELIGIEUSE FACE A LA DEMOCRATIE	23
I.7.1. Le soutien indispensable des Comoriens aux droits de l'homme.	23
I.7.2. Tolérance et liberté religieuse aux Comores	23

I.8. LA BONNE GOUVERNANCE	24
I.8.1. La lutte contre la pauvreté comme première priorité de l'action de l'Etat	24
I.8.2. D'une politique conséquente de l'emploi et du paiement régulier des salaires et traitements dans la fonction publique	24
I.8.3. L'importance de la décentralisation des pouvoirs et des indépendances administratives dans les Iles	25
DEUXIEME PARTIE	26
METHODOLOGIE	26
II.1. APPROCHE METHODOLOGIQUE	27
II.3.2. Objectifs spécifiques	28
TROISIEME PARTIE	30
PLAN PROVISoire DE LA FUTURE THESE ET BIBLIOGRAPHIE	30
III.1. PLAN PROVISoire DE LA FUTURE THESE	31
PREMIERE PARTIE : LES FONDEMENTS DE LA DEMOCRATIE	31
III.2.3.1. La valorisation du statut de l'appareil judiciaire comme moyen de lutte contre la corruption dans l'administration	33
III.2.3.2. Contrôle du service public	33
III.2.4.1 La mise en place d'une politique fiscale juste	33
III.2. DEFINITION DES CONCEPTS-CLES	33
III.3. BIBLIOGRAPHIE COMMENTEE	37
III.4. BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE	41
III.4.1. Ouvrages consultés	41
III.4.2. Ouvrages à encore rechercher	46
III.4.3. Articles et revues	51
III. 4.4. Section dictionnaires	52
III.4.5. Webographie	53
CONCLUSION	54
TABLE DES MATIERES	56